

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020**REUNION PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020**

Présidence de Monsieur Jean-Claude JADOT, Président.

Madame Anne THANS-DEBRUGE siège au bureau en qualité de secrétaire.

Madame la Directrice générale provinciale assiste à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H30'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 27 octobre 2020 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Madame le Gouverneur f.f. Catherine DELCOURT qui est absente aujourd'hui. M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- M. NAVET.

M. LE PRESIDENT.- Madame GAILLARD?

Madame GAILLARD.- Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CAPPÀ?

M. CAPPÀ.- Madame COLOMBINI, pour la dernière fois.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CIALONE?

M. CIALONE.- Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur LEJEUNE ?

M. LEJEUNE.- Tout le monde est là.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé**

III.- Communication de Monsieur le Président.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, celui-ci vous a aussi été envoyé par email avant la séance.

Je vous rappelle que nos travaux d'aujourd'hui sont consacrés aux réponses des Députés provinciaux aux interventions de ce lundi sur leurs compétences spécifiques et aux interventions des Chefs de groupe sur les documents budgétaires 2020-2021.

Comme le prévoit notre ROI, l'ordre de passage des chefs de groupe a été déterminé par tirage au sort lors du Bureau du 5 octobre dernier.

Ils se présenteront donc suivant cet ordre : en 1 : le groupe CDH-CSP ; en 2 : le groupe ECOLO ; en 3 : le groupe PTB ; en 4 : le groupe MR ; en 5 : le groupe PS.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2020. Je donne la parole à Madame la Deuxième Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Madame Anne THANS-DEBRUGE, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2020).

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Deuxième Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

VI.- Dossiers relatifs aux documents budgétaires 2021, y compris la note de politique générale.

Document 20-21/001 : Budget provincial 2020 – 4ème série de modifications.

Document 20-21/002 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2020 – 3ème série.

Document 20-21/003 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2021 – Règlement général de perception des taxes provinciales.

Document 20-21/004 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2021 – Règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules hors d'usage ainsi que sur les véhicules isolés hors d'usage.

Document 20-21/005 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2021 –

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020**Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires.**

Document 20-21/006 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2021 – Règlement relatif à la taxe sur les permis et licences de chasse.

Document 20-21/007 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2021 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres ou incommodes, ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement.

Document 20-21/008 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2021 – Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles.

Document 20-21/009 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2021 – Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.

Document 20-21/037 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2021 – Règlement relatif à la taxe sur les véhicules isolés hors d'usage.

Document 20-21/010 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2021.

Document 20-21/011 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2021 – 1ère série.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 de l'ordre du jour actualisé.

Je vous informe que conformément à l'article 79, §3 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial, « les amendements budgétaires sont examinés dans un délai de trois mois à dater de l'approbation par la tutelle du budget ou de la modification budgétaire. A cette fin, leur examen peut être renvoyé par le conseil à une commission ad hoc. ».

Aussi, 7 amendements ayant été déposés lors de notre séance de ce lundi 26 octobre, je vous précise que ceux-ci seront renvoyés aux Commissions compétentes afin d'y être examinés dans le délai imparti.

Nous passons aux réponses des Députés provinciaux.

Pour la réponse à la question de Madame Astrid BASTIN relative aux laboratoires provinciaux, j'invite Monsieur André DENIS, Député provincial, à venir à la tribune. Vous avez la parole Monsieur le Député.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

Chers Collègues, des conditions un peu particulières puisque d'habitude on s'adresse aux Conseillers de visu mais là on s'adresse aux Conseillers par vidéo conférence donc c'est un peu particulier.

Chers Collègues, Madame Bastin, Votre question concerne notre Laboratoire : vous semblez douter de la pertinence d'un outil aussi important pour notre Institution et vous craignez qu'il ne fasse ce qui se fait ailleurs, dans le secteur privé notamment.

Vous n'êtes pas sans savoir que nous menons déjà, depuis un certain temps, une profonde réflexion sur les deux implantations du Laboratoire, soit celles de Malvoz et de Tinlot. Cette réflexion ne porte pas sur leur pertinence ou non. Nous n'en doutons pas, nous, mais sur une adaptation de leurs missions en lien avec les besoins en évolution de nos différents interlocuteurs que sont les Communes, les citoyens, les associations ou encore le monde agricole et les producteurs locaux.

C'est cette démarche globale d'adaptation aux réalités actuelles qui a guidé la réorientation du Laboratoire autour de cinq axes d'action, à savoir: Analyse des sols et conseil en matière agricole et domestique; Accompagnement des petits producteurs et circuits courts ; Analyse des milieux intérieurs et de l'air, c'est notre SAMI; Faune sauvage, analyse environnementale et perturbateurs endocriniens ; Analyse et conseil dans le domaine de l'eau.

C'est parce que nous sommes convaincus de l'utilité de cet outil que nous cherchons, sans cesse, à l'améliorer.

Ainsi, dans la même optique, j'ai aussi souhaité que le Laboratoire travaille en parfaite collaboration et de manière transversale avec le Développement durable, les ASBL provinciales Végémar et Promogest ou encore le CPFAR afin d'œuvrer à la Transition écologique, alimentaire et durable de notre territoire. C'est un projet plus global qui intègre de façon cohérente et développe des politiques et des actions en lien avec la durabilité au sens large du terme. De quoi tourner résolument le Laboratoire vers l'avenir.

Ajoutons que la mission profonde de ce dernier est surtout de conseiller. Au-delà des analyses proposées, c'est cet aspect de notre travail – l'encadrement, l'accompagnement, le suivi, l'avis d'experts – qui prime auprès de nos clients, la raison pour laquelle ils s'adressent à nous. Ce rôle presque de partenaires, ils savent qu'ils ne le trouveront pas dans le privé.

Notre Laboratoire compte près de 80 collaboratrices et collaborateurs parmi lesquels un quart est de niveau universitaire et les autres sont des techniciens spécialistes. C'est un service de qualité avec du personnel qualifié et j'en profite d'ailleurs pour les remercier pour le travail qu'ils fournissent au quotidien pour la collectivité, et encore plus en ces temps troublés. C'est ici que la notion de service public prend, à mes yeux, tout son sens !

Pour en revenir plus précisément à votre question et à l'aspect « non-vital », dites-vous, des missions du Laboratoire... permettez-moi de ne pas être d'accord !

Rendez-vous compte que, parmi les axes d'action que j'ai évoqués il y a quelques instants, ceux concernant l'analyse de sols et l'aide aux producteurs, petits ou grands, jouent

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

un rôle capital !

Grâce à eux, les produits locaux que vous trouvez sur votre table sont sains, sans pollutions ou métaux lourds, respectant les normes sanitaires... n'est-ce pas vital ? Grâce à eux, nos producteurs sont aiguillés dans leurs reconversions, dans leur pratique et aidés à pérenniser leur production, n'est-ce pas vital ? Grâce à nos conseils, les sols conservent leur potentiel productif, les nappes phréatiques sont protégées, n'est-ce pas vital ?

Et je pourrais poursuivre ainsi longtemps...

Tous ces effets du travail de fond du Laboratoire ne sont pas toujours visibles mais sa disparition serait certainement lourde de conséquences pour nombre de nos partenaires, en particuliers nos agriculteurs et producteurs qui ne sauraient trouver ailleurs un tel service combinant analyses et conseils personnalisés.

Le Laboratoire ne fait pas double emploi, comme vous le craignez. Il est dans la complémentarité, dans la plus-value, dans le rôle, par excellence, d'un service public.

D'autant qu'au-delà de cette complémentarité, son statut d'opérateur de référence – notamment dans le projet Sanisol concernant le dosage des métaux lourds dans les sols et les productions qui en sont issues – font de lui un acteur incontournable.

Par ailleurs, vous le savez, les domaines d'activités du Laboratoire sont plus vastes que ce que je viens d'évoquer jusqu'ici. Il cherche toujours à pousser son utilité plus loin, guidé par les orientations définies par le Collège dans sa Déclaration de Politique Provinciale et précisées dans le Plan Stratégique Transversal : positionner le Laboratoire en tant qu'acteur du développement du système alimentaire durable et du projet alimentaire territorial. De la fourche à la fourchette.

Cette envie de toujours se lancer de nouveaux défis est telle que nous n'hésitons jamais à questionner l'outil qui est entre nos mains, à le faire évoluer, à l'adapter pour qu'il soit en adéquation avec les missions dont nous le chargeons.

Nous avons ainsi lancé un marché public de services afin qu'une analyse prospective de notre laboratoire puisse être organisée par des spécialistes extérieurs. Malheureusement, pour l'instant, les offres reçues ont dû être écartées, soit parce qu'elles n'avaient pas été déposées de façon valable, soit parce qu'elles présentaient des montants trop élevés à notre goût. Nous réfléchissons donc en ce moment à relancer un marché plus simple, mais sur le même sujet et avec la même volonté de rester en lien direct avec la réalité du terrain. Nous souhaitons faire une analyse du secteur afin d'encore mieux préciser le cadre de nos missions.

Autre illustration de notre réflexion, nous tentons maintenant de réduire et stopper le travail que nous faisons « hors territoire provincial » : si notre excellente réputation nous amène à être sollicités par tout type de « clients » et parfois lointains, il nous semble primordial de nous recentrer sur notre Province pour proposer un service de qualité, tout en réduisant nos frais.

Madame Bastin, je suis convaincu que ces éléments forgeront désormais votre conviction

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

sur la pertinence de notre Laboratoire provincial et du bienfondé des démarches que nous avons entreprises pour son repositionnement.

Je vous remercie pour votre bonne attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial. Conformément à notre ROI, je vous rappelle qu'une fois que nos Députés ont répondu à la question, vous pouvez encore intervenir pendant deux minutes. Madame BASTN, souhaitez-vous intervenir ? Non. On peut donc considérer que ce point est clos.

Pour les réponses aux questions de Mesdames Marie MONVILLE et Sandrina GAILLARD, concernant le projet de pôle musical à Seraing et l'avenir des rencontres Théâtre Jeunes publics de Huy, j'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président, à la tribune.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame MONVILLE m'interroge sur la concrétisation de la décision d'installer le secteur Musique à l'O.M. de Seraing prise sous la précédente législature. Comme cela l'indique, c'est une décision qui a été prise et qu'il s'agit de mettre en œuvre. Ce déménagement permettra à Ça Balance de bénéficier d'un espace adapté à son offre de services.

Ponctuellement le secteur pourra bénéficier de 3 salles de diffusion disponibles au sein du bâtiment pour y organiser des résidences d'artistes avec l'aide d'intervenants spécialisés. En outre des concerts pourront être présentés au public afin que les groupes puissent mettre à profit les différents aspects travaillés lors de ces moments d'apprentissage.

Vous vous inquiétez de ce que cela coûtera, je peux comprendre étant entendu que c'est un investissement conséquent. Pour rappel quand même et mettre en contexte c'est la suite aussi du projet Bavière, l'ensemble de ce qu'on pourrait appeler pour faire simple la Bibliothèque partira vers Bavière et les services Musique iront eu vers Seraing. Les frais de fonctionnement actuels sont déjà intégrés au budget de la Culture. Un budget de plus ou moins 60.000 € a été estimé pour le fonctionnement des bâtiments puisque la Province de Liège occupera tout le troisième étage, avec une dizaine d'agents et j'en profite pour annoncer non pas une bonne nouvelle totalement acquise mais en très bonne voie, c'est que le partenaire privé va s'engager dans très peu de temps et définitivement avec la Ville de Seraing, il reste quelques détails à régler. Cela fait écho aussi à ce que l'on peut apporter nous en tant Province à côté d'un partenaire professionnel et privé. Un équipement et des documents visant à établir les charges respectives des occupants des lieux sont en cours d'installation et d'affectation, c'est un peu du même ordre d'idées. On a vraiment veillé à bien séparer l'occupation des lieux entre le prestataire privé et le prestataire public qu'est la Province.

Les activités sont, et seront, organisées sur base des contraintes budgétaires. Actuellement le budget consacré aux opérations du secteur Musique s'élève en moyenne à 85.000 € mais vous n'êtes pas sans savoir que nous avons des efforts...à effectuer et nous verrons ce qu'il en sera lors de nos prochaines modifications budgétaires.

Madame GAILLARD, les rencontres Théâtre Jeune public de Huy ne font pas l'objet d'une

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

ligne budgétaire spécifique. En effet, la mise en œuvre des rencontres est portée par le Secteur jeunesse qui répartit les dépenses sur son budget de fonctionnement en fait.

L'avenir des Rencontres Théâtre Jeune public est entre les mains de la Ministre de la Culture Madame LINARD. Celle-ci avait d'ailleurs annoncé au moment du premier report qu'au terme de l'exercice 2020, une réflexion devra être menée avec les partenaires quant à l'opération Théâtre à l'École de manière plus générale. Rappelons que l'organisation des Rencontres s'effectue dans le cadre de l'action « Théâtre à l'école », j'en parle, portée par la FWB, au bénéfice de l'ensemble des compagnies de théâtre jeune public et des programmateurs évoluant sur son territoire.

Or, comme vous le savez, la Province de Liège investit depuis de nombreuses années, je pense 35 ans alors le montant que je vais citer n'est pas celui d'il y a 35 ans mais il est de près de 400.000 €, montant cumulé des articles budgétaires de fonctionnement et des prestations valorisées, avec pour seul soutien financier un subside de 20.000 € octroyé par la Fédération Wallonie Bruxelles.

Cette année, après concertation, la Ministre LINARD et moi-même avons toutefois souhaité maintenir les Rencontres puisqu'elles n'ont pas pu avoir lieu Huy cet été et on sait pourquoi.

Malheureusement la crise sanitaire actuelle et plus particulièrement les dispositions prises par les autorités fédérales, régionales, locales ainsi que par le Gouverneur nous ont conduit à prendre la difficile mais inévitable décision, d'annuler la manifestation. Je tiens d'ailleurs à préciser que cette décision a fait l'objet d'un consensus auprès des partenaires que sont la Fédération Wallonie Bruxelles, la chambre des théâtres pour l'enfance et la jeunesse autre appelée CTEJ, et l'Association des programmateurs professionnels.

Soyez également assurée que nous resterons toujours attentifs et prêts à participer avec l'ensemble des partenaires à toute réflexion sur le devenir du dispositif « Théâtre à l'École ».

Je n'ai finalement qu'un seul regret, j'avais plutôt suggéré qu'on fasse des captations ce qui permettrait sur des plates-formes de diffuser les spectacles mais le secteur lui-même a refusé cette possibilité puisqu'il préférerait, et je pouvais les comprendre, finalement un théâtre en réel, avec de vrais contacts malheureusement les circonstances me donnent raison et je n'en tire aucune gloire

Je vous remercie.

J'ajoute qu'il existe un communiqué de presse qui a été fait en commun avec la Ministre LINARD sur l'annulation dont je vous parlais tout à l'heure que je me ferai un plaisir de vous distribuer instamment.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Monsieur le Député provincial – Président. Madame MONVILLE ?

Mme MONVILLE, Conseillère provinciale (de son banc). – Non. Merci.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

M. LE PRESIDENT. – Madame GAILLARD ? Non. Nous pouvons donc considérer ces deux questions closes.

Pour la réponse à la question de Madame Marie MONVILLE relative aux modalités de télétravail, j'invite Monsieur Robert MEUREAU, Député provincial, à venir à la tribune.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Chers collègues, Madame la Conseillère provinciale Marie MONVILLE m'interroge sur la situation du télé travail au sein des services provinciaux.

Dès le mois de novembre 2019, le Collège provincial avait déjà marqué son accord sur l'instauration d'une expérience test de télétravail, qui devait démarrer en mars 2020. Le Collège avait prévu d'en définir les conditions et un projet de résolution visant à présenter un règlement de télétravail au Conseil provincial était donc prévu.

Entretemps, les mesures de confinement liées à la crise sanitaire ont modifié la situation et ont conduit les établissements et services provinciaux à mettre en place, dans un contexte d'urgence, le télétravail ou le travail à domicile pour tout agent dont les tâches étaient compatibles avec le travail à distance.

Les retours de cette expérience de télétravail improvisé, imposé et intensif, ont été analysés par nos Départements du Personnel et des Systèmes d'information. L'évaluation a été globalement positive en attirant l'attention sur certains points et améliorations à apporter.

C'est ainsi qu'au mois de juillet 2020, le Conseil provincial, sur proposition du Collège a adopté un règlement de travail actualisé à la lumière de cette expérience.

Ce règlement permet quatre formes de télétravail : le télétravail régulier, un ou deux jours par semaine fixés préalablement ; le télétravail occasionnel à raison de 36 jours maximum par an ; le télétravail pour raison de santé sur recommandation de la médecine du travail ; et enfin le télétravail ou travail à domicile exceptionnel qui est aujourd'hui réactivé dans le triste contexte sanitaire que nous connaissons aujourd'hui.

Pour les trois premières formes de télétravail, un groupe de 195 agents provinciaux a été proposé pour démarrer une expérience test, en principe en janvier 2021 mais en rythme de base bien entendu. Il se veut représentatif de différents métiers et touche des collaborateurs de l'ensemble des secteurs, donc il n'y a pas un secteur particulier.

Le cadre réglementaire est bien défini, les supports techniques et informatiques se veulent en adéquation avec les métiers exercés et les attentes. Soulignons également que des formations sont prévues pour les agents concernés et leur ligne hiérarchique. En effet, il est important que cet agent soit directement à l'aise avec les outils mis à disposition mais aussi que le management puisse être aidé dans la distribution des tâches, la fixation des objectifs et le contrôle de ceux-ci.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

Le but est d'évaluer cette phase-test au bout d'une période de 6 mois afin de prévoir des ajustements et d'étendre cette forme de travail à d'autres collaborateurs.

En revenant à des points précis de votre question, tous les pôles de notre administration provinciale, je le disais tout à l'heure, sont concernés, dans des fonctions qui permettent, bien entendu, cette forme de travail. L'investissement des agents qui travaillent à distance est, dès le départ, défini sur base d'objectifs et d'une confiance accordée. Il sera néanmoins contrôlé, notamment par l'élaboration d'un tableau de bord périodique.

Quant à l'évaluation du gain strictement économique, elle ne peut matériellement être déterminée aujourd'hui mais les attentes sont que le travailleur puisse arriver à une meilleure gestion de son temps, une meilleure conciliation vie privée/vie professionnelle et donc gagner en efficacité tout en évitant des trajets vers son lieu de travail habituel. Pour les agents prestant au bureau, on devrait en arriver à une utilisation plus harmonieuse des espaces partagés.

Voici donc comment l'Administration provinciale va s'engager dans cette forme de travail en 2021.

Le contexte sanitaire nous amène à nouveau à nous écarter de cette expérience de test pour revenir un régime de télétravail exceptionnel mais il est certain que toutes les conditions définies dans ce projet nous aideront à nous organiser au mieux pour un plus grand nombre.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial. Madame MONVILLE ? On peut continuer.

Pour les réponses aux questions de Madame Marie MONVILLE relatives aux appels à projet supracommunaux et au Schéma provincial de développement territorial, j'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président, à la tribune.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame MONVILLE, vous vous interrogez sur le futur du Schéma Provincial de Développement Territorial.

À l'heure actuelle, celui-ci a été validé par une soixantaine de Conseils communaux, parfois avec certaines réserves, certes. Celles-ci sont examinées et traitées par les techniciens en la matière de Liège Europe Métropole. Liège Europe Métropole, un petit mot peut-être pour rappel pour tous. C'est cette ASBL faitière qui rassemble les 84 Bourgmestres de la Province et la Province elle-même qui elle-même est l'assemblage des quatre arrondissements, celle de Huy-Waremme, celle de Verviers, celle de Liège et celle des communes germanophones.

Vous vous rappellerez en effet que ce schéma est un outil mené d'initiative, il est donc hors cadre réglementaire et offre ainsi la possibilité d'ajuster les propositions aux préoccupations ou volontés à venir.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

Il appartiendra dès lors aux communes qui l'ont approuvé de s'en servir comme un support à leurs décisions d'aménagement du territoire. Néanmoins, celui-ci avait conclu à un cadre d'actions à deux échelles : l'une provinciale et l'autre basée sur la délimitation de sept territoires de projets.

Les projets d'initiative provinciale se retrouvent dans les actions déjà entamées au niveau de diverses compétences provinciales comme la mobilité, le réseautage des voies lentes, la transition énergétique, le tourisme fluvial, la ceinture alimentaire et la transition numérique.

Avec Liège Europe Métropole, la Province s'est engagée dans un projet européen portant sur un observatoire de l'habitat et qui sera mis à disposition des communes afin de constituer un outil dynamique pour le logement et on sort du territoire provincial puisqu'on s'associe à la Communauté germanophone certes qui elle est sur le territoire provincial mais la région d'Aix-la-Chapelle, le Limbourg hollandais et flamand et donc avec eux nous travaillons à ce projet européen.

Par ailleurs, trois projets qui ressortent des conclusions du schéma sont à l'étude au niveau de LEM. Il s'agit de l'établissement d'un Master Plan des rives de Meuse afin d'accroître la qualité de celle-ci lors d'un déplacement sur le fleuve et de coordonner le bon développement urbain, économique et naturel du territoire afin de positionner cette vallée mosane comme une éco-vallée industrielle exemplaire.

Par ailleurs, un travail est effectué sur le foncier aux alentours des pôles gare qui sera mis à disposition des communes pour développer leurs projets en matière d'habitat.

Pour les appels à projet, nous attendons une consigne claire de la part du Gouvernement wallon. Vous le savez, 10 % aujourd'hui y sont consacrés mais qu'advient-il par rapport de nos obligations en matière de Zones de Secours mais je pense que cela va être récurrent dont on aura encore beaucoup l'occasion de parler.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial – Président. Madame MONVILLE ? Non.

Pour la réponse à la question de Madame Marie MONVILLE relative au Plan Climat, j'invite Monsieur André DENIS, Député provincial, à la tribune.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame MONVILLE est présente... oui. Bonjour Madame MONVILLE.

Madame MONVILLE, au vu de votre question, il semble clair que vous n'ignorez pas que la transition énergétique et la lutte contre les changements climatiques sont autant d'enjeux majeurs auxquels la société doit faire face actuellement afin d'être, à l'avenir, plus résiliente aux crises.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

Ainsi, pour rappel, depuis 2015, la Province de Liège, en tant que Coordinateur de la Convention des Maires, encadre une soixantaine de Villes et Communes qui se sont engagées, avec elle, à élaborer un Plan d'Actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat. Celles-ci prennent des mesures relatives à l'atténuation, à l'adaptation au changement climatique ou encore, à la lutte contre la précarité énergétique.

L'accompagnement des Villes et Communes auquel nous nous sommes engagés dans le cadre du Plan Climat de la Province de Liège se poursuit donc pour les Communes qui terminent l'élaboration de leur plan ou celles qui l'évaluent dans le cadre d'un monitoring réalisé pour la Convention des Maires.

Les ateliers relatifs à la rédaction des plans, eux, touchent à leur fin.

Les premiers ateliers pratiques, pour la mise en œuvre des plans, vont être organisés prochainement. Via ces groupes de travail, les Communes vont naturellement se regrouper en fonction de leurs affinités par rapport aux actions proposées mais également leurs typologies : rurale, urbaine, ayant les mêmes enjeux dans l'analyse de vulnérabilité au changement climatique, Le travail par bassins de vie est donc bien au programme!

A côté de ces ateliers, la Province ayant une vue globale sur tous les Plans communaux, après relecture de ceux-ci, met également en relation les Communes développant les mêmes actions.

Le Plan Climat a permis de créer un réseau entre les membres des différentes municipalités et ainsi de développer des synergies.

Eu égard à ces résultats, la Province de Liège va continuer à accompagner les Communes pour la mise en œuvre de leur plan. C'est pourquoi, elle va poser deux nouvelles candidatures dans le cadre de la campagne POLLEC 2020 visant à d'une part, subventionner un coordinateur déjà en place en vue d'élaborer, de piloter et mettre en œuvre un Plan d'action pour l'Énergie Durable et le Climat dans le cadre de leur engagement dans la Convention des Maires et d'autre part, soutenir à la réalisation d'investissements. Ceux-ci devront couvrir les thématiques de production d'énergie renouvelable, la mobilité, l'amélioration de la performance énergétique des logements et l'adaptation aux changements climatiques. La Province de Liège envisage de déposer un projet de mobilité douce.

Cet appel va permettre de renforcer l'accompagnement provincial non seulement pour l'élaboration des plans : organisation de réunions, relecture des plans, ... et pour l'accompagnement par rapport à la Convention des Maires : encodage du plan, correction éventuelles, monitoring, le développement d'outils mais aussi pour la mise en place des actions sur leur territoire.

La présence d'acteurs locaux actifs dans divers domaines tels que, notamment, la gestion de l'eau et des déchets, des biens immobiliers, de l'énergie, des soins de santé, du financement ou du développement territorial est essentielle à la mise en œuvre efficace des plans d'actions des Communes.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

À cette fin, une task force, réunissant notamment plusieurs intercommunales actives en Province de Liège ainsi que des experts issus de différents domaines d'activités, sera prochainement constituée. Outre la sensibilisation du secteur tertiaire, Celle-ci aura pour mission de proposer de nouvelles actions supracommunales à développer dans le cadre du Plan Climat comme cela s'est fait, par le passé, notamment pour les bornes de rechargement pour véhicules électriques ou les parkings d'EcoVoiturage, pour ne citer que deux exemples.

Enfin, les Communes se regroupent également naturellement pour répondre aux appels à projets européens sélectionnés dans le cadre du Plan Climat avec l'aide de la Cellule Fonds européens de la Province de Liège. Ce fut le cas du projet RenoWatt, regroupant plusieurs Communes pour un montant de plus de 20 millions d'euros. C'est un projet qui portait sur l'isolation de bâtiments publics. En effet, pour accéder à certains subsides, un nombre d'habitants doit être atteint.

Il est également loisible aux Conférences de Bourgmestres de proposer des actions reliant différentes Communes, actions que nous soutiendrons bien volontiers.

Vous le voyez, Madame MONVILLE, cette énumération d'actions en cours et à venir prouve bien que nous œuvrons à maintenir et renforcer la dynamique supracommunale au niveau des bassins de vie !

J'espère que cela comble vos attentes ou en tout cas une partie de vos attentes en la matière.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie Monsieur le Député provincial. Madame MONVILLE ? Non. L'avantage parfois des séances vidéo comme ceci c'est que ça nous permet de souhaiter un très bon appétit à notre Didier NYSSSEN qui mange goulument une tartine de pain verviétois. Bon appétit Didier !

Pour la réponse à la question de Madame Marie MONVILLE relative au principe de loyauté fédérale, j'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président, à la tribune.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Madame la Conseillère est éclectique dans ses questions mais vous allez voir, on n'est pas loin de la précédente finalement.

La volonté du Gouvernement wallon de voir les Provinces reprendre progressivement une partie du montant des dotations communales aux zones de secours a un impact conséquent sur l'évolution des finances provinciales et des missions qui sont aujourd'hui exercées par notre institution.

En ce sens, le Collège travail avec ordre et méthode afin de baliser, à moyen et long terme, notre action à moyen et long terme. Nous reviendrons vers vous dans le courant de l'année 2021 dans le cadre des travaux liés aux modifications budgétaires pour débattre de pistes de redéploiements de certaines missions provinciales.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

Concernant la question spécifique du principe de loyauté fédérale, il est important de relever que tant que la contribution de la Province aux zones ne dépasse pas le montant du Fond des Provinces alloués par la Région wallonne à notre Institution et bien, ce principe n'est pas, en tout état de cause, mis à mal.

Dans notre chef, c'est donc en 2023 que ce point de rupture sera franchi et qu'il faudra décider d'aller ou non en justice.

J'attire cependant votre attention sur le fait qu'actuellement la contribution des Provinces aux zones se fait dans le cadre de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile et qu'aucun mécanisme contraignant n'a encore été mis en place par le Gouvernement wallon pour nous imposer une contribution jusqu'à 60% comme il en a émis le souhait.

Notre contribution a certes été balisée par une circulaire du Ministre des pouvoirs locaux pour les années 2020-2021 mais au-delà, le Gouvernement wallon doit encore adopter les textes législatifs ad hoc.

Par contre, la question du financement des zones de secours se pose également eu égard à la contribution du Gouvernement fédéral qui actuellement ne pèse au niveau global que pour 16% du montant du coût total des zones. Or, dans les travaux menant à l'adoption de la loi précitée du 15 mai 2007, le Gouvernement fédéral s'était engagé à prendre en charge 50% du surcoût du passage en zone de secours et non pas 50% du total, faisons la distinction.

Le Comité d'accompagnement de la mise en œuvre de loi de 2007 devrait pouvoir se réunir à nouveau maintenant que nous avons enfin un Gouvernement de plein exercice et le cas échéant être en mesure d'adapter la contribution fédérale aux zones.

Si le Fédéral n'assume pas ses responsabilités, il nous appartiendra également de choisir de nous positionner via le comité de concertation ou via un positionnement en justice devant la Cour constitutionnelle.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial – Président. Madame MONVILLE, pas de remarque ? Non.

Pour la réponse à la question de Monsieur Serge ERNST relative aux subsides de fonctionnement pour les para-provinciaux, j'invite Monsieur Robert MEUREAU, Député provincial, à venir à la tribune.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues,

Notre ami Monsieur Serge ERNST m'interroge, au regard des difficultés qu'ont connu nos sites touristiques provinciaux, sur la possibilité de leur verser au plus vite leurs subsides de fonctionnement pour l'année 2021.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

Croyez bien, Monsieur ERNST, que la situation de ces structures préoccupe le Collège provincial au plus haut point et ce, depuis le début de la saison, qui correspond assez tristement aux premiers jours du confinement. En effet, j'ai suivi personnellement de très près, avec les équipes de la Fédération du Tourisme de la Province de Liège, l'évolution de leur santé financière tout au long de ces mois de crises passés sans voir le moindre visiteur.

Nous nous sommes évidemment d'abord soucieux du personnel, qu'il soit engagé par les ASBL ou mis à disposition par la Province de Liège et nous avons d'ailleurs fourni en dehors de l'aspect financier, des masques et du gel hydro alcoolique en suffisance pour chacune d'elles.

Nous avons ensuite analysé, avec le concours des comptables et réviseurs aux comptes des ASBL, les projections financières, lesquelles prévoyaient inévitablement de lourdes pertes mettant en péril la survie de certaines structures.

Vous admettez, Monsieur le Conseiller, que notre réaction ne s'est pas fait attendre puisque le Bureau exécutif et le Conseil d'Administration de la FTPL ont voté dès le mois de juin une modification budgétaire permettant la libération de quelque 270.000 € supplémentaire au bénéfice de ces ASBL ; aide répartie selon l'ampleur des déficits annoncés et vérifiés bien entendu.

Ces premiers versements ont déjà permis aux gestionnaires de garder la tête hors de l'eau, de respirer un peu et surtout de maintenir l'emploi. Cependant, si vous me permettez la métaphore, le courant était trop fort et il fallait à nouveau intervenir.

Aussi, sur ma proposition, une modification au budget provincial a été, comme vous le savez, soumise par le Collège au Conseil provincial en vue de leur apporter une nouvelle bouée de secours que nous espérons salvatrice. Ce sont donc encore 425.000 € complémentaires que la Province de Liège, cette fois, a libéré pour ces structures.

Gageons que ces quelque 700.000 € au total suffiront... Vous me direz, mes chers collègues, cela dépendra de la durée de cette crise... En effet, une seconde saison touristique sous les mêmes auspices serait, pour certaines d'entre elles en tout cas, dramatique.

Les équipes de la FTPL ont anticipé cette situation et préparent déjà le rapport qui convient afin qu'il suive le circuit administratif le plus rapidement possible. Le Collège provincial veillera ainsi, dès le début de l'année 2021, à apporter à nos sites le soutien financier afin qu'il puisse démarrer la prochaine saison touristique dans les meilleures conditions possibles.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial. M. ERNST ? Non. D'autres interventions ? Pas de souci.

Pour les réponses aux questions de Monsieur Serge ERNST concernant l'avenir de l'Académie provinciale des Sports et le CREF, Centre régional d'entraînement de football, j'invite Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente, à venir à la tribune.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

Madame FIRQUET, Députée provinciale – Vice-présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Conseiller Serge ERNST, vous m'interrogez donc sur deux sujets. Je vais commencer par l'Académie provinciale des Sports.

A cet égard, je peux vous confirmer que précédemment celle fonctionnait au travers d'une multitude de conventions conclues avec divers clubs, associations ou fédérations sportives mais aussi que pour la saison sportive 2020-2021, nous avons été dans l'obligation d'adapter notre mode de fonctionnement suite à certaines considérations émises début 2020 par notre service juridique.

Cela nous a amené à devoir appliquer la législation sur les marchés publics à ces prestations définies par les partenaires de notre Académie. Concrètement, face à cette obligation juridique et à l'aube d'une nouvelle saison sportive, nous avons donc dû nous résoudre à mettre fin à plus de 200 conventions de partenariats, je précise que tous les partenaires ont été avertis individuellement par notre service des sports et informés de cette nouvelle obligation légale.

C'est dans ce cadre M. ERNST et uniquement dans ce cadre qu'un courrier a été envoyé auxdits clubs, rien à voir donc avec l'évolution de l'Académie en tant que telle mais je vais y venir.

Cette obligation nous a imposé de réaliser un marché public comprenant une série de critères qualitatifs de sélection des partenaires et en finalité, cette adaptation de notre mode de fonctionnement a lieu peu d'impact sur le terrain et puisque la plupart des partenaires ont pu s'inscrire dans les conditions imposées de ce marché public et ont pu continuer donc à collaborer avec notre Académie. Seules quelques associations ont choisis de renoncer à poursuivre la collaboration mais il s'agissait d'exceptions relevant avant tout d'une volonté de mettre fin au partenariat pour d'autres motifs en réalité.

Enfin, l'avenir, j'y reviens, de notre Académie fait l'objet actuellement d'une réflexion, c'est vrai. Pour rappel, celle-ci permet à un enfant pour 30€ / an de pratiquer trois sports différents à concurrence de 8 semaines chacun. L'objectif est bien de favoriser in fine l'affiliation dans un club sportif local. Mais voilà, j'ai pu constater l'effet d'aubaine qu'entraînait cette offre de service, à savoir la pratique sportive à prix modique et parfois pendant plusieurs années.

En outre la majorité des clubs sportifs n'ont pas besoin d'aide pour augmenter leur nombre d'affiliés. Par contre, ce qui reste une nécessité c'est de donner le goût du sport, de l'activité physique aux jeunes, à tous les jeunes.

La nouvelle Académie des Sports portera donc sur un nouveau modèle de fonctionnement dont la finalité sera toujours de proposer des activités d'initiations et de découvertes à différents sports à l'attention de moins de 12 ans. Il pourrait d'agir de les sensibiliser en milieu scolaire en utilisant des figures sportives bien connues et en utilisant les sites sportifs provinciaux pour y organiser des journées récréatives.

Une réflexion est donc entamée et d'ici quelques mois, j'aurai l'occasion de vous en

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

informer davantage à ce sujet en commission tout d'abord.

J'en viens à présent à la gestion du Centre régional d'entraînement de football à Blegny, relevant pour mémoire d'une ASBL composée de 5 personnes morales fondatrices, à savoir : la Région wallonne, l'Union Royale Belge des Sociétés de Football Association, subrogée à l'ASBL « Belfoot 2000 », la Province de Liège, la Commune de Blegny et l'ASBL « Domaine Touristique de Blegny-Mine ».

Récemment, le délégué à la gestion journalière de l'ASBL CREF a reçu un courrier de M. le Ministre wallon Jean-Luc CRUCKE lui signifiant que la Wallonie ne souhaitait plus être membre de ladite ASBL, eu égard notamment à des problèmes liés à sa représentation.

Dans la foulée, tous les membres et administrateurs ont évidemment été informés de ce courrier et de la position de la Wallonie.

A présent, la prochaine étape consiste à convoquer un Conseil d'administration visant, notamment, à analyser les conséquences de ce retrait régional et à adapter dans la foulée, la composition de l'ASBL entendez son Assemblée générale et son Conseil d'administration.

En outre, il reviendra aussi aux organes compétents de l'ASBL d'examiner les divers scénarios possibles pour l'avenir du CREF et de choisir un nouveau mode de gestion en adéquation avec les réalités de terrain.

Quant à la partie hébergement du site, gérée actuellement par le Domaine Touristique de Blegny-Mine, elle devra évidemment être intégrée à la réflexion, tout en précisant que la synergie actuelle présente certains avantages non négligeables.

Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec différents protagonistes de ce dossier, dont l'ACFF c'est-à-dire l'Association des clubs francophones de football, Marc Bolland, Bourgmestre de Blegny mais aussi Président de l'ASBL Blegny-Mine, d'autres sont en cours de programmation pour tenter de prendre en considération l'ensemble des problèmes rencontrés jusqu'ici sur le site. L'idée est de redynamiser le CREF dans sa première vocation, le Foot, en lien avec la Fédération ad hoc, tout en l'intégrant de manière cohérente dans un ensemble sportif et touristique.

Le Député en charge de cette compétence ainsi que les acteurs de ce secteur, le secteur Touristique, feront évidemment partie de la réflexion.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Députée provinciale Vice-Présidente. Une remarque M. ERNST ?

M. Serge ERNST, Conseiller provincial (par visio-conférence). – Non merci.

M. LE PRESIDENT. - Pour les réponses aux questions de Monsieur Serge ERNST relatives aux dividendes d'ENODIA et RESA et à l'avenir de l'Intégrale et d'OGEO FUND, j'invite Monsieur

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

Luc GILLARD, Député provincial – Président, à la tribune. Vous avez remarqué que notre Député Président a repris le sport et monte allègrement à tribune régulièrement.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Je ne sais pas qui vous croit mais pas moi en tout cas.

Donc, question sur ENODIA, RESA, l'INTEGRALE et OGEO. Je vais essayer d'être le plus complet possible et tenter d'être pédagogique parce qu'en effet les choses ne sont pas simples.

Le dividende de l'exercice 2019 d'ENODIA est de 18.791.601 €, lequel représente intégralement celui de l'exercice 2019 versé par RESA intercommunale à sa maison-mère.

Je fais une petite explication. En fin d'année RESA, qui est devenue une intercommunale pure donc pour ceux qui ont de la mémoire est l'assemblage de ce qui était anciennement l'ALE et l'ALG, l'Association liégeoise d'Electricité et l'Association liégeoise du Gaz, donc RESA clôture ses comptes fin 2018 et donc dit comment il va affecter son bénéfice, s'il en a. Il se fait qu'en 2018, il en a et donc décide d'affecter le montant dont je vous parle 18.791.601€, ENODIA qui est la maison-mère perçoit ce dividende et donc ça il le perçoit dans l'année 2019 et établit ses comptes et donc ici au mois de juin dernier, ce qui devait être au mois de juin s'il n'y avait pas eu la crise COVID et donc en septembre en fait et décide comment il distribuera finalement ce dividende. Je vous rappelle qu'ENODIA n'est pas une société anonyme, c'est une coopérative intercommunale et donc c'est au travers d'un statut qu'elle distribue son dividende. Bon, je reprends le fil, c'était pour faire un peu d'historique.

ENODIA n'ayant par ailleurs reçu, par contre, aucun dividende de NETHYS, qui est l'autre partie de l'activité, tout ce qui n'est pas RESA.

Cela représente donc un montant total en diminution de 33 % en regard du dividende versé par ENODIA pour l'exercice 2018, donc ce qui veut dire pour RESA l'exercice 2017. Je vous fais la pédagogie.

Le montant inscrit au budget provincial 2020, lui par contre, il reprenait le dividende perçu l'année passée un peu plus de 6 millions et en fait lors de cet exercice nous allons seulement percevoir 5.292.729,67€ soit une diminution de 13% mais je vais poursuivre... mais un certain nombre d'articles que j'ai vu dans la presse prétendant que la Province s'était arrogée des dividendes complémentaires et supplémentaires avait voulu quelque part compenser l'effet de son implication nouvelle au travers des Zones de Secours et de leurs budgets et donc de reprendre aux communes ce qu'on leur avait pris d'une main et reprendre de l'autre. C'est inexact. Nous faisons un effort aussi encore cette année et je vais vous montrer par une simple mathématique de base à quel point nous sommes rémunérés en terme de capital investi dans cette société bien moindre que les communes.

Je poursuis donc. A cet égard, il importe de garder à l'esprit que les Communes associées, et dans une bien moindre mesure la Province de Liège, ont perçu en direct pour l'exercice 2019 un montant de 17,4 M€ et ces 17,4M viennent s'adjoindre aux dividendes dont je parle et ceci au titre de redevances de voirie au titre de redevance de voirie: électricité et gaz par comparaison à ces 17,4M, la Province en perçoit 83.108,86€, vous voyez qu'une énorme

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

majorité retourne vers les communes. Donc, pour les voiries donc, du Gestionnaire de Réseaux de Distribution, RESA, et c'est logique finalement, les pylônes et les tuyaux de gaz se trouvent sur les territoires des communes et ceci c'est conforme à la nouvelle législation, dans le temps c'était intégré dans le coût de gestion. Aujourd'hui, on prélève le bénéfice et on rémunère le réseau mais le réseau c'est ce qui vient s'extraire de l'ensemble du dividende à distribuer et comme vous venez de l'entendre la Province en a un fifrelin. Bien. On passe des chiffres techniques. Alors qu'en est-il pour les prochains exercices puisque je vous expliquais qu'on avait perdu 13% seulement sur la part des dividendes et rien du tout quasi pour la rémunération du réseau.

Pour les exercices prochains, la Province de Liège ne dispose pas à ce stade d'informations précises quant aux montants de dividendes projetés, dès lors, comme vous le savez, le Groupe est actuellement en train de redéfinir son périmètre d'activités et d'en arrêter les lignes directrices en vue de l'Assemblée générale d'ENODIA de décembre 2020. LA crise COVID aussi passe par ces arcanes de société qui décale les choses dans le temps...

Nous savons néanmoins que le Plan Stratégique de RESA annonce pour les exercices 2020 à 2022, un montant de dividendes identique de 18,8M.

Quant à NETHYS, puisque comme je vous le disais tout à l'heure, il n'y a que RESA qui avait distribué. Qu'en est-il de NETHYS... si les prévisions 2020 semblent meilleures que celles de 2019, celles-ci risquent toutefois de devoir être revues nettement à la baisse, si cette dernière était notamment appelée à devoir dans les prochaines semaines, libérer en INTEGRALE, pour la société INTEGRALE, le capital souscrit non encore libéré soit environ, 30 M€. Ce qui aurait pu être une part de bénéfice servirait à renflouer à tout le moins... et j'en parlerai juste à près, la situation de l'INTEGRALE.

Donc, un dividende exceptionnel est toutefois assurément attendu de la part des associés pour fin 2021, c'est ce qu'on nous promet, début de l'année 2022, une fois la cession d'une participation majoritaire de VOO SA concrétisée. Enfin, on a bien vu que jusqu'à présent les quelques tentatives de vente n'ont pas abouties. Certes les conditions n'étaient pas les meilleures mais on n'augure de rien, je ne connais pas l'avenir.

« Les Communes ne seront-elles pas oubliées » ? En tant qu'associées d'ENODIA et sur base des considérations qui précèdent, elles ne le sont pas.

ENODIA a par ailleurs sollicité ses deux filiales, RESA et NETHYS, la possibilité de verser, fin 2020 ou tout début 2021, un acompte sur le dividende estimé de l'exercice 2020 afin à pallier la diminution des dividendes perçus, on a tous bien vu que certes les communes avaient perdu mais la Province également, je vous l'ai rappelé et donc nous verrons si ces deux sociétés filiales d'ENODIA répondront à la sollicitation, elle est actuellement à l'examen au sein de ces deux sociétés.

De plus, comme vous le savez depuis la création d'ENODIA, elle n'a pas toujours porté ce nom là, mais depuis 1923, la Province de Liège a libéré, à elle seule, plus de capital. Je vous cite le chiffre comme ça ça édifie, 203,6 M€, que les 74 communes réunies, puisqu'elles ont elles libéré 168,1 M€, raison pour laquelle nous en sommes par ailleurs l'actionnaire majoritaire. En

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

tout cas, c'est ce que tout le monde répète.

A titre indicatif, si on devait calculer le retour sur investissements des associés d'ENODIA c'est-à-dire comparer le capital libéré aux dividendes perçus, pour l'exercice 2019, la participation en ENODIA a assuré un rendement de : 2,6 % à la Province de Liège puisque 5,3 M€ à comparés aux 203,6 M€ et 7,9 % aux Communes associés c'est-à-dire 13,2 M€ comparé aux 168,1 M€ investis.

Quant à la situation financière d'OGEOFUND, je pense qu'on confond un peu les choses. OGEOFUND est un OFP, un organisme de fonds de pension. Il n'y a actuellement aucune inquiétude particulière à avoir tant pour les pensionnés que pour les travailleurs des entreprises qui y sont affiliées. En effet, depuis que ce fonds existe, il a toujours surperformé le marché. Après l'opportunité, c'est un autre débat mais en tant qu'outil économique, il remplit sa mission.

Alors par contre, le point noir, toujours en place, c'est le problème de l'INTEGRALE. En tant que compagnie d'assurance, c'est une filiale de NETHYS, donc une filiale de filiale, celle-ci est effectivement soumise à la réglementation européenne en la matière, qui lui impose de disposer de fonds propres économiques en suffisance afin de couvrir les risques liés à son activité.

L'INTEGRALE est une compagnie d'assurance vie mono-produit dont plus de 95% de son portefeuille est constitué d'assurance à taux garantis sur du très long terme. Alors quand je vais vous citer les taux... Ces taux garantis sont compris, pour une grande partie, entre 3,25% et 4,75% par an. Quand on sait le prix de l'argent aujourd'hui et les rendements, imaginez qu'il y a donc besoin finalement de capitaux pour garantir cette solvabilité mais aujourd'hui... je vais dire plus loin, il n'y a pas de danger pour les contrats qui ont été passés.

Mais ce sont ces nouvelles règles... La situation économique que nous vivons, c'est pour cela qu'on a un taux d'intérêt... depuis plusieurs années où les taux de placement sur les marchés ne cessent de décroître ça oblige l'INTEGRALE à constituer des provisions complémentaires afin de garantir ses engagements envers ses assurés. Cette augmentation de provisions se fait au détriment des fonds propres économiques de l'entreprise.

En conséquence, l'INTEGRALE ne dispose plus, depuis plusieurs mois, de fonds propres économiques suffisants selon la réglementation européenne, appelée "Solvency 2" et tout cela est le fruit du crac de 2008 qui a contraint le secteur à durcir ses procédures en matière de solvabilité.

Il est cependant important de noter, qu'à ce jour, même si les fonds propres économiques de l'INTEGRALE sont insuffisants, l'entreprise dispose néanmoins des provisions nécessaires permettant de couvrir tous les engagements de ses assurés.

La spécificité du portefeuille d'assurance de l'INTEGRALE et le contexte économique actuel mettent donc cette entreprise dans une situation de solvabilité instable. Dès lors, toute recapitalisation de l'INTEGRALE qui permettrait de redresser sa solvabilité est soumise à un risque très important car il suffit d'une nouvelle baisse des taux sur les marchés pour que les fonds propres économiques redeviennent à nouveau insuffisants. Ce qui impliquerait à nouveau

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

de devoir recapitaliser l'entreprise. L'injection de capitaux dans l'INTEGRALE ne peut se faire sans fin, c'est assez logique cela déséquilibrerait l'ensemble du groupe, je rappelle que les deux actionnaires majoritaires sont NETHYS et OGEO et donc comme vous m'avez posé la question sur OGEO, si on venait à déstabiliser OGEO pour stabiliser l'INTEGRALE qu'aurait-on gagné ? Donc, l'injection de capitaux dans l'INTEGRALE ne peut se faire sans fin d'autant plus que la rentabilité de l'entreprise est de plus en plus menacée. Oui, forcément, quand vous devez payer entre 3,75 et 4,75 et que finalement vos rendements sont autour de 0 et 1, vous devez puiser dans vos réserves en quelque sorte. Pour rappel, NETHYS y a déjà investi et ça c'est assez conséquent 300 M€ et OGEOFUND 80 M€.

Les deux solutions possibles aujourd'hui pour l'INTEGRALE, et qui sont actuellement à l'étude, consistent en, soit l'adossément de l'INTEGRALE à un groupe financier.

Un processus de vente a été lancé récemment par NETHYS sur ses propres actions. Les premières offres reçues n'offraient aucune garantie de capacité de recapitalisation suffisante. En gros, on nous demandait quasiment de payer pour vendre la société en question.

Une nouvelle offre reçue par NETHYS le 26 octobre, et soumise à la Banque Nationale de Belgique, c'est quand même lui l'arbitre de toute cette procédure. C'est lui qui d'ailleurs veille à la solvabilité et c'est lui qui contraint l'entreprise à se recapitaliser et bien, nous verrons si la Banque nationale accepte après plusieurs plans qui lui ont été présentés et qu'elle a refusé d'ailleurs. Nous verrons si elle accepte cette offre soit, ou alors, le transfert du portefeuille vers des assureurs qui accepteraient de reprendre les garanties des assurés ainsi qu'une partie importante du personnel en place. Je rappelle que si les taux sont en l'état actuel, resteront-ils toujours à ce niveau ... personne ne le sait... on repasserait à 5% que la société redeviendrait plus que profitable. Je rappelle qu'elle a des possessions et des avoirs qui sont conséquents, plus de 4,5 milliards et donc ce n'est pas rien mais comment vendre une société pour zéro parce que nous sommes dans une mauvaise situation. L'idée serait de tenir le cou le problème c'est que la BNB ne nous l'autorise pas et pourtant plein de tentatives ont été faites d'essayer d'améliorer le bilan mais jusqu'à présent la BNB est restée sourde. Ceci dit, c'est elle qui va devoir avoir la responsabilité si une de ces deux solutions ne venait pas être rencontrée à devoir s'occuper d'une liquidation ce qui est quand même tout à fait autre chose.

Quelle que soit la solution qui sera trouvée, NETHYS a indiqué mettre tout en œuvre pour préserver au mieux les intérêts des assurés et ceux des travailleurs de l'INTEGRALE ; et nous y serons particulièrement vigilants.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial – Président. Autre remarque M. ERNST ?

M. ERNST, Conseiller provincial (par visio-conférence). – Non, merci pour ce rapport très complet.

M. LE PRESIDENT. – Merci. Pour les réponses aux questions de Monsieur Serge ERNST relatives aux Parkings P+R et à l'affectation de terrains situés à Fléron, j'invite Monsieur André

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

DENIS, Député provincial, à la tribune.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur ERNST, vous me permettrez de répondre ici aux deux points que vous soulevez : le lancement des travaux du parking P+R de Fléron et l'avenir des terrains provinciaux proches de celui-ci mis en vente sur le site du Grimonprés, c'est à Fléron. C'est un dossier un peu technique, vous m'excuserez. Je vais tenter d'y répondre de manière la plus précise.

Ainsi, notez que la Commune de Fléron a émis le souhait d'optimiser sa maîtrise foncière sur le plateau des Grimonprés, en lien, notamment, avec un Masterplan développé à cet endroit. Elle a plus spécialement marqué sa volonté de créer un parc communal sur un groupe de parcelles situées au Sud du plateau au sud du plateau mais aussi, créer un parking d'EcoVoiturage à front de la rue Charles Delière en sollicitant des subsides provinciaux.

Cependant, l'équipement de ce dernier type d'infrastructure ne peut se faire que sur un bien sur lequel la Commune possède un droit réel. Or, les parcelles de terrain repérées sur le site et qui pourraient, de manière parfaitement adéquates, accueillir le parking appartiennent actuellement à la Province de Liège.

D'autre part, la Province de Liège trouve un intérêt actuel à recouvrer la pleine propriété d'une série de parcelles, précisées ci-dessous, sur le même site des Grimonprés en raison de leur nouvelle attractivité économique.

En effet, il est établi que les parcelles provinciales peuvent intéresser certaines sociétés qui souhaiteraient pouvoir y construire des logements.

Le Collège provincial, qui n'a plus d'intérêt spécifique à la conservation de terrains sur le site des Grimonprés, a décidé de mettre ces biens en vente, dans son objectif de rationalisation patrimoniale.

Ces terrains sont situés au plan de secteur en zone d'équipement communautaire. Il appartiendra aux acquéreurs potentiels de solliciter à la fois la Commune de Fléron, mais également les services régionaux de l'aménagement du territoire pour élaborer un plan communal d'aménagement et ce, en vue d'un développement immobilier.

Pour ce qui est de l'opération immobilière, la Commune de Fléron accepte de lever l'emphytéose dont elle est actuellement bénéficiaire sur les parcelles pour une superficie d'environ 90.000 m². La Commune de Fléron bénéficie d'une emphytéose sur des terrains appartenant à la Province de Liège pour qu'on comprenne bien la problématique.

En contrepartie, la Commune de Fléron demande l'octroi par la Province de Liège d'un nouveau bail emphytéotique, pour 1 € symbolique, d'une durée de 30 ans portant à la fois sur des parcelles d'une superficie totale d'environ 10.600,00m² pour y réaliser un parking d'EcoVoiturage et d'autres d'une superficie totale d'environ 67.000,00m². Dans ce projet, ce seraient ainsi 9 hectares qui seraient inscrits dans une réserve foncière alors que 7 hectares

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

pourraient être dédiés à un espace de détente en fonction des souhaits de la Commune qui garde, dans tous les cas, la décision finale dans ce dossier. Ce projet à proximité du centre de Fléron me semble cohérent, ça permet de revitaliser et aussi ça permet à la commune d'obtenir un bail pour faire ce parking d'EcoVoiturage.

Pour ce qui est plus spécifiquement du parking d'EcoVoiturage, la Commune sollicite le soutien de la Province pour mettre en œuvre sa réalisation grâce à l'habituel subside couvrant 75% du projet, plafonné à 100.000,00 €.

Au vu de vos questions, il me semble utile de vous rappeler que, en la matière, la Province de Liège n'est pas « Maître de l'ouvrage » et n'est donc pas dans la position de lancer les travaux. Nous sommes « Auteur de projet technique » et assistons donc la Commune dans l'élaboration de son projet.

C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'un avant-projet avait été élaboré et présenté à la Commune en 2019. Ce projet se basait sur des revêtements drainants, dalles gazon, afin de limiter l'évacuation des eaux dans le réseau d'égouttage existant qui ne permettait pas d'absorber ce surplus.

Sur base de cet avant-projet, des essais d'infiltrations ont été effectués sur le sol existant, début 2020. Il en ressort que le sol existant a un coefficient de perméabilité très faible et ne peut donc pas absorber les eaux de ruissellement.

Depuis la réception des résultats de ces essais, nous avons envoyé un courrier à la Commune, en mars, pour lui notifier que, sur ces bases, nous devons procéder à des investigations et levés topographiques complémentaires sur le réseau d'égouttage existant, ce qui a été effectué dès la fin du confinement, ou je dirais malgré le confinement, dans le courant du mois de juin 2020.

Depuis, les Services technique provinciaux avancent sur l'étude afin de modifier le projet, auquel sera ajouté un bassin d'orage, à la demande de l'AIDE. Le tout est donc en cours de remaniement, afin d'équilibrer les aspects techniques et budgétaires, et l'étude devrait pouvoir être proposée en fin d'année.

Voilà pour le topo demandé, Monsieur ERNST. En espérant que toutes ces informations aient assouvi votre curiosité et répondu à votre question sur ce dossier.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial. M. ERNST ?

M. ERNST, Conseiller provincial (par visio-conférence). – Merci. Pas seulement de la curiosité mais l'envie que le dossier avance. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Pour la réponse à la question de Madame Catharina CRAEN relative à la sensibilisation des jeunes aux risques sanitaires, j'invite Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente, à la tribune.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

Mme FIRQUET, Députée provinciale – Vice-présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame la conseillère, Madame CRAEN, je vous remercie pour votre question et ce pour deux raisons. La première est que l'idée que vous soulevez est particulièrement pertinente et intéressante, singulièrement dans le contexte actuel. La seconde est que la Province de Liège, via son service Iproms, mais pas uniquement, est évidemment active depuis plusieurs semaines dans ce dossier et que votre question va me permettre de pouvoir faire un état de certaines actions entreprises.

Comme vous le rappelez, la Province de Liège, via le service Iproms, en collaboration avec l'Ecole de Santé publique de l'Université de Liège, a élaboré la stratégie CEeRiCc.

Son but : sensibiliser les patients aux conduites à tenir pour casser la chaîne de transmission du virus et éviter la saturation des services de soins.

La stratégie part du principe que si les citoyens comprennent pourquoi les mesures de prévention sont capitales pour éviter que le virus circule, dans quelles conditions et de quelle manière il faut les appliquer, ils se les approprieront et les intégreront plus aisément dans leur quotidien.

Ils deviendront ainsi les acteurs de leur propre santé mais aussi des sujets actifs dans la lutte contre le coronavirus.

Cette stratégie est appliquée depuis fin mai grâce à des agents provinciaux qui viennent en soutien aux centres de tris et de dépistage à Verviers et Malmedy. Elle a été adaptée fin août et a, par exemple, été complétée d'un quiz distribué dans une farde documentation. Mi-septembre, ces fardes ont également été distribuées sur les sites de Hermalle, Huy et Braives. Des sites de dépistage là aussi où nous renforçons considérablement les dispositifs mis en place avec nos cars et / ou du personnel provincial infirmier et administratif.

Début du mois, il a été convenu de ne pas rééditer la farde d'information CEeRiCc afin de ne pas faire double emploi avec un autre flyer de l'AViQ, distribué dans les centres de testing et qui reprend les grands principes de prévention sanitaire ainsi que le fonctionnement du tracing. Un autre acteur institutionnel étant présent pour la communication, l'action de la Province pouvait se recentrer sur le testing et son suivi administratif. Missions donc que nous accomplissons toujours aujourd'hui.

Pour revenir à votre question, vous demandez si la Province ne pourrait pas développer une campagne de prévention envers les jeunes sur le respect des consignes sanitaires, notamment sur les réseaux sociaux.

Sachez que le service Iproms, actuellement occupé à la réactualisation de son outil TipTop kids, a déjà sorti un signet qui sera distribué aux enfants qui bénéficient de l'animation. Ce nouveau support, coloré et utilisant un langage évidemment adapté, rappelle aux enfants l'importance des gestes barrières.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

Les enfants de primaires, en classe, sont certainement un public plus facilement atteignable et accessible que des ados de fin de secondaire ou fréquentant les hautes écoles ou universités.

Ainsi, pour les jeunes de 12 à 25 ans, si la réflexion est déjà très poussée, la concrétisation matérielle n'est pas encore au même point que les signets qui eux sont déjà imprimés. J'en profite d'ailleurs pour rappeler que, lors de la première vague, les adolescents sans doute parce qu'ils étaient davantage confinés n'étaient pas, comme ils le sont aujourd'hui, pointés comme l'un des vecteurs de contamination principal. Il s'agit là d'une spécificité, me semble-t-il de la seconde vague que nous connaissons aujourd'hui.

Toucher des adolescents est particulièrement complexe. Représentants de partis politiques, nous en savons tous quelque chose. Rares sont, à mon avis, les ados qui suivent et likent la page facebook de la Province, de l'Opendo ou d'Iproms. Rappelez-vous, la semaine dernière, certains experts ont suggéré d'avoir recourt à des influenceurs pour toucher ce public de manière efficace.

En communication, nous le savons tous, le canal de communication est primordial. Ainsi les services de la Santé travaillent, dans l'immédiat, sur la réalisation d'une vidéo courte qui pourrait être diffusée via les réseaux Instagram, Snapchat, TikTok, Facebook... Une vidéo drôle, inspirée du cinéma des années 20, avec images en accéléré, une musique d'époque, des personnages fantasmagoriques, elle pourrait reprendre tous les conseils essentiels. À plus longue échéance, une action Covid pourrait venir se greffer à des projets existants tels que « je tiens la route » et « Liège Province Festive » qui se tiennent sur les campus.

En communication, si le canal est important, le message véhiculé l'est tout autant. Pour toucher les jeunes pas question d'être moralisateur, les parents sont là pour ça. Nous devons venir avec un message positif de prévention. Ce à quoi nous travaillons également.

Enfin, même si votre question ne l'aborde pas, Mme CRAEN, il me semble important de prendre en considération l'ensemble de la Province de Liège dans tout ce qu'elle recèle de différences. Je pense notamment aux messages et aux politiques qui doivent certainement être adaptés entre les communes urbaines et les communes plus rurales. Mais également, et je sais que le sujet peut être particulièrement sensible, il me semble important de véhiculer des messages qui peuvent être compris et appréhendés par l'ensemble des personnes qui constituent la diversité culturelle de notre province.

Il n'est pas stigmatisant de dire que certains, parce que c'est dans leurs traditions, vivent davantage en famille, se côtoient plus régulièrement. Je pense précisément que, là aussi, les autorités doivent adapter le message. Le message de la première vague « Je reste chez moi parce que je tiens à toi », ce message avait fait mouche. Il faut en remettre une couche.

Chez les jeunes bien sûr, Mme CRAEN, mais pas uniquement.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Députée provinciale Vice-présidente.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

Mme CRAEN ? Une remarque ? Non.

Pour la réponse à la question de Madame Sandrina GAILLARD relative au Centre d'Accueil Socio-Sanitaire, j'invite Monsieur André DENIS, Député provincial, à la tribune.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame GAILLARD, Vous me demandez de vous éclairer sur les budgets liés au CASS.

Ainsi, permettez-moi d'abord de vous confirmer ce qui vous a été expliqué : si le montant « Loyer et charges locatives » passe du simple au double parce qu'il s'agit bien d'un arriéré à payer. Le montant inscrit au budget est donc prévu pour le paiement de deux années.

Pour ce qui est de la page 183 du Budget que vous évoquez, notez que le budget initial 2020 était de 152.000 € vu que l'acquisition devait se dérouler en 2020. Or ce crédit a été ramené à 79.500 € lors de la modification budgétaire de juillet, c'est-à-dire 75.000 € de convention de location avec le Fédéral et 4.380 € de location à partir de juillet 2020 soit 6 mois à 730 € pour la location d'une conciergerie sur le site.

Entre temps, nous avons reçu de la part du Fédéral la facturation des énergies pour les années 2018 et 2019 soit un total de 84.508,85 €, c'est ceci qui explique l'augmentation du crédit en ce mois d'octobre.

Pour l'année 2021, sont prévus les 75.000 € de location, les 9.000 € pour la conciergerie, 45.000 € d'énergie pour 2020 et 23.000 € de battement pour faire face à la régularisation 2020 des charges énergétiques de la conciergerie ainsi que des charges énergétiques 2021 qui seront dues au Fédéral jusqu'au rachat du bâtiment. Vous me suivez toujours ? Vous relirez tranquillement le compte rendu...

Je vous rappellerai que la location depuis 2018 est déductible du montant de l'acquisition en fonction des accords que nous avons avec la Défense nationale. Les loyers ne sont donc pas des montants perdus.

Pour ce qui est des charges, la convention développe explicitement leur calcul, basé sur le prix de l'énergie. La quantité d'énergie consommée globalement sur le site est répartie au prorata de la surface : le prix est donc variable suivant le coût de l'énergie, qui change d'année en année. La régularisation annuelle ne dépend que de la variabilité du prix de l'électricité, du gaz et de l'eau...

Un coût de 11.600 € est également inscrit forfaitairement pour l'entretien du bâtiment et des abords. Le coût énergétique est donc conventionnellement de 65.003,44 €.

Vous évoquez, Madame Gaillard, le fait que, tenant compte de ces budgets, le CASS soit peut-être trop énergivore... Sachez que nous payons 21 €/m²/an. En comparant ça à un logement de 100 m², particulier, cela représenterait une charge mensuelle de 175 € par mois pour l'eau, le chauffage et l'électricité. Le parallèle me semble démontrer que le coût est acceptable, d'autant que, contrairement à un logement qu'on n'habite qu'après les heures de

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

travail, le site est occupé tout au long de la journée et même encore parfois au-delà.

On peut aussi faire une comparaison avec un bâtiment modernisé, tel que le Charlemagne. En 2019, celui-ci nous a coûté la somme de 84.534,05 € pour 4.835 m², soit 17,50 €/m². Un coût inférieur qui s'explique par la très bonne isolation du bâtiment qui est donc devenu peu énergivore. Cependant, si l'on complète l'analyse des consommations par une analyse économique, l'honnêteté intellectuelle nous oblige à fonctionner comme cela, il faut alors ajouter l'amortissement réparti sur 30 ans des travaux consacrés à cette isolation. Nous devons ainsi ajouter 7 €/m². Le coût est donc plus élevé, preuve que le budget dévolu au CASS n'est pas disproportionné puisque nous avons quelques euros de plus pour un bâtiment comme le Charlemagne.

Et ce n'est pas un hasard ! En effet, lors de la conclusion des conventions, une attention toute particulière est portée au sujet et nous les signons donc en pleine connaissance de cause, après avoir évalué la situation et mise en perspective. Pour le cas du CASS qui nous occupe ici, sachez en outre qu'un volet énergétique a été développé par la Défense afin de répondre à notre réflexion : elle avait dès lors intégré avec précision la manière dont les énergies sont comptabilisées et réparties pour ce site.

Pour conclure, Madame GAILLARD, je résumerais ainsi : le CASS est un bâtiment aux multiples avantages, raisons de notre intérêt à son égard, la caserne dans son ensemble d'ailleurs, puisqu'il offre une situation géographique optimale – à proximité des axes autoroutiers et à un jet de pierre du centre-ville –, des surfaces dont les coûts énergétiques sont tout à fait acceptables, du parking de proximité à ses utilisateurs, la possibilité d'y restructurer notre patrimoine en rassemblant tous les services de la Santé et du Social sur un même site, une dynamique prometteuse voire même une forme de revitalisation urbaine d'un bâtiment qui aurait sûrement des difficultés à trouver une autre affectation puisqu'en zone communautaire et une visibilité accrue pour les services qui y seront !

Vous conviendrez donc qu'il semble judicieux et pertinent d'envisager l'achat de ce site unique de plus de deux hectares. Cette acquisition nous permettra également d'y réaliser certains travaux pour encore améliorer l'efficacité énergétique du bâti, tout en mettant l'endroit à disposition de tous les Liégeois.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial. Madame GAILLARD ?

Madame Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (de son banc). – Non.

M. LE PRESIDENT. - Pour la réponse à la question de Madame Sandrina GAILLARD relative au projet participatif intergénérationnel, j'invite Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente, à la tribune.

Madame FIRQUET, Députée provinciale – Vice-présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

Madame GAILLARD, alors je pense en effet que non votre mémoire n'est pas bonne. Vous m'interrogez : « Si ma mémoire est bonne Mme la Députée m'a répondu que c'était un projet de notre Député Président Luc GILLARD, projet qui était encore en réflexion... ». Je pense que vous avez quelques oublis par rapport à ce qui s'est dit. Bien sûr la réflexion est en cours, voire plus mais si non pourquoi aurions-nous mis deux montants dans un même projet.

D'emblée, permettez-moi de réaffirmer cette volonté collégiale sur ce sujet et de mettre en place, le plus rapidement, une procédure efficace en vue d'ouvrir un appel à projets, de les recevoir, de sélectionner les plus pertinents et de soutenir ceux-ci en vue d'instaurer de nouvelles passerelles intergénérationnelles.

Cette diversité des publics ciblés, les aînés et les jeunes, explique que notre budget 2021 mentionne deux montants, pour un même objectif, que le Député-Président et moi-même comptons poursuivre de concert.

Nous sommes pleinement conscients de la pertinence de la démarche accordant, selon certaines règles préalables à établir, un budget participatif en deux parts... Budget participatif qui permettrait d'améliorer le nécessaire dialogue intergénérationnel. Nous sommes tout aussi conscients des écueils et des obstacles à surmonter pour atteindre nos objectifs.

Pour rappel, un budget participatif est un processus de démocratie participative dans lequel des citoyens peuvent affecter un budget public à un projet citoyen sélectionné. Il prend donc la forme d'une démocratie directe liée à un système représentatif.

Plus concrètement, il conviendra de réunir et d'animer un atelier rassemblant des représentants des aînés et de la jeunesse... Atelier qui aura pour mission de définir les moyens pour faire se rencontrer deux générations et ce, au travers de projets qui valorisent les compétences de chacun... notamment par le biais du compagnonnage et de la lutte contre l'exclusion technologique.

Nous sommes actuellement dans une première période d'analyse... Il est vrai que nous avons pris quelque peu du retard mais vous en conviendrez, Madame la Conseillère, l'année 2020 n'était vraiment pas propice à des rassemblements de jeunes et d'aînés,... même pour la bonne cause.

Cependant, le Collège provincial s'engage à poursuivre sa réflexion en la matière et, dès que les conditions sanitaires le permettront, à enclencher une procédure pour constituer un atelier représentatif des jeunes et des moins jeunes.

En attendant, nous continuons à affiner nos connaissances de terrain en la matière, tant dans la sphère des aînés que dans celle liée à la jeunesse, en vue de déterminer les lignes directrices qui encadreront la sélection.

Vous voilà rassurée, Madame GAILLARD, en tout cas je l'espère, cette initiative louable n'a pas été oubliée... que du contraire, mais elle aurait bien besoin, comme nous tous, de meilleures circonstances pour s'épanouir. Elle sera bien entendu évoquée en long et en large, dans les prochaines semaines après le COVID en tout cas lors des 2 Commissions concernées

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

par ce beau projet.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Députée provinciale Vice-présidente. Madame GAILLARD ?

Mme Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (de son banc). – Non.

M. LE PRESIDENT. - Et enfin, pour la question de Monsieur Jacques SCHROBILTGEN relative à la fin des terminaux électroniques dans les banques, j'invite Monsieur Robert MEUREAU, Député provincial, à venir à la tribune.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Chers collègues, je suis interrogé par le groupe CDH sur l'opportunité de la modification de la taxe annuelle qui s'applique aux établissements bancaires implantés en province de Liège ou de la mise en place de tout moyen visant à encourager ces établissements à maintenir un minimum de service sur l'ensemble du territoire provincial.

Au travers de cette question, on perçoit l'inquiétude concernant la diminution voire la suppression d'un service minimum rendu au public par le secteur bancaire, essentiellement dans les zones rurales et semi-rurales qui vous le savez me sont chères également. Soyez assuré tout d'abord que je partage la même préoccupation.

En réponse à votre questionnement, il est vrai que, sous l'angle technique, des mesures ou incitants pourraient le cas échéant être envisagées. En théorie du moins, comme je vais vous l'expliquer.

La première d'entre elles pourrait consister à exonérer de cette taxe par exemple les établissements bancaires disposant encore d'un distributeur de billets sur le territoire d'une commune. Je signale que M. MAGNERY s'était interrogé sur la problématique en commission.

Une seconde mesure, qui pourrait être un corollaire à la première, pourrait alors consister à compenser les pertes consécutives à cette première mesure par une augmentation équivalente de la taxe sur les autres établissements bancaires n'offrant pas ou plus de service de proximité à la population.

Dans les deux cas, il apparaît toutefois que les données à utiliser pour appliquer ces dispositions sont en perpétuelle évolution et qu'il serait dès lors extrêmement difficile de pouvoir les déterminer avec objectivité à un moment précis, et ce afin de permettre la fixation de la taxe dans le délai imparti pour l'exercice budgétaire suivant. Par ailleurs, sur un plan légal, il pourrait exister une incertitude juridique quant à l'absence de tout caractère discriminatoire d'une taxe qui serait au final appliquée différemment sur le territoire d'une commune à l'autre.

La remarque formulée par Monsieur le Conseiller SCHROBILTGEN, quant aux recettes générées actuellement par cette taxe sur les établissements bancaires, me conduit également à étayer mon propos de quelques données chiffrées.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

En 2015, 493 agences bancaires étaient concernées par cette taxe, pour un montant total de recettes fiscales de 219.000 euros. En 2019, ce sont encore 395 agences qui ont rapporté ensemble 191.000 euros au titre de cette taxe.

Concrètement, cela signifie que sur les 5 dernières années, l'application de cette taxe a tout de même rapporté à la Province de Liège un peu plus d'un million d'euros issus du secteur bancaire. Je n'arriverai pas à verser une larme même petite sur ce manque à gagner pour les banques, au vu de leurs plantureux bénéfices annuels. Ils se plaignent mais la presse d'aujourd'hui parle d'un milliard d'euros.

En conclusion, Monsieur le Conseiller, je reconnais le caractère perfectible peut-être de cette taxe. Néanmoins, je ne suis pas intrinsèquement convaincu qu'une modification des modalités d'application de celle-ci soit – et on peut certes le déplorer – de nature à influencer de manière substantielle sur la politique suivie par le secteur bancaire. Particulièrement en ce qui concerne la problématique du maintien ou non de distributeurs de billets au sein des agences bancaires.

Au niveau de l'Institution provinciale, nous poursuivons un objectif d'ordre général visant à faire contribuer le secteur bancaire à l'effort collectif, tout en restant dans un cadre le plus homogène possible au sein du paysage institutionnel.

Je vous remercie pour votre attention. Je regarde M. LEJEUNE qui avait posé la question au nom de M. le Conseiller que je regarder également.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial. M. LEJEUNE, M. SCHROBILTGEN ? Non.

Pour les réponses aux questions de Messieurs Alfred OSSEMANN et Jacques SCHROBILTGEN, concernant le financement des zones de secours et les moyens consacrés à la population germanophone, j'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président, à venir à la tribune.

M. GILLARD, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Conseiller Ossemann,

Le Gouvernement wallon dans le cadre de sa déclaration de politique régional et plus encore au travers de ses décisions des 14 mai et 9 juillet 2020 a émis la volonté de voir les Provinces reprendre progressivement une partie substantielle des dotations communales aux zones de secours d'ici 2024.

Comme l'a précisé le Ministre wallon des Pouvoirs locaux en commission du Parlement wallon, les 9 communes de la Communauté germanophone ne sont pas concernées par cette reprise pour la simple et bonne raison qu'eu égard au transfert de compétences de la Région vers la Communauté germanophone, la Région wallonne n'exerce plus de tutelle sur lesdites communes. Nous en avons déjà parlé ici.

Cette situation « à la belge » place évidemment notre Province dans une position

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

particulière puisque le Gouvernement wallon l'engage à prendre une mesure qui a un impact sur 75 des 84 communes composant son territoire.

C'est donc dans un souci d'équité entre l'ensemble des communes et des citoyens de notre Province que nous avons inclus la zone 6 dans nos différentes rencontres de travail en mai et en septembre afin de mettre en œuvre l'implication de la Province dans les zones.

Néanmoins, comme vous le relevez très justement, un Accord de Coopération spécifique à la zone 6 devra être rédigé pour formaliser l'intervention provinciale sur le même modèle qu'avec les cinq autres zones de notre territoire.

En ce sens, je rencontre le Ministre-Président de la Communauté germanophone le 10 novembre prochain afin d'aborder le contenu de cet accord et de pouvoir le finaliser ensuite dans les meilleurs délais.

Cet accord devra, en tout état de cause, être adopté par notre Conseil avant de pouvoir être mis en œuvre et donc toute l'information nécessaire vous sera fournie à ce moment et lors de ces débats.

Monsieur le Conseiller SCHROBILTGEN, cette année doit donner lieu à l'élaboration d'un nouvel accord de coopération entre la Province de Liège et la Communauté germanophone, pas celui dont je parlais précédemment concernant la 6^{ème} Zone mais celui que nous avons l'habitude d'avoir entre nous, l'Accord de Coopération. Dans cette perspective, je vais rencontrer le 10 novembre prochain, ça ne change pas, le Ministre-Président de la Communauté afin de poser le cadre dans lequel les discussions pourront se dérouler.

J'entends votre souhait de voir la Province renforcer son soutien financier aux initiatives mises en œuvre dans les neuf communes de langue allemande. Je souhaite néanmoins attirer votre attention sur la responsabilité nouvelle que pourrait prendre la Province en matière de soutien aux Zones de secours et notamment à la zone 6, je fais écho à la réponse que je viens de faire à M. OSSEMANN, ce qui va de facto octroyer de nouveaux moyens aux Communes de la Communauté germanophone.

Cet élément devra obligatoirement entrer en ligne de compte pour ajuster l'intervention provinciale prévue au cours des années à venir, personne ne comprendrait que nous abandonnions les communes germanophones mais à la fois elles soient plus favorisées que les autres communes de notre territoire. L'équité s'en trouverait perturbé.

Mais nous aurons l'occasion d'en débattre spécifiquement au sein de notre Conseil, puisque, comme je l'ai dit, ces deux accords devront passer au sein de ce Conseil, en Commission et parmi nos débats. Ne présageons pas d'où nous aboutirons mais que le souhait est de maintenir l'équité mais aussi l'équilibre budgétaire dans lequel nous nous trouvons et souvent on nous fait état de la manière dont nous avons des recettes. Certes nous les prélevons sur des compléments au précompte immobilier, certes la Communauté germanophone y participe mais il faut rappeler aussi que la 6^{ème} réforme de l'Etat a donné de nouveaux moyens qui elles proviennent de l'impôt de l'ensemble des belges, il faut s'en souvenir.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial – Président. Ceci clôt les différentes questions que vous avez posées aux Députés. Je vous rappelle que la discussion budgétaire ne sera close que ce jeudi après la réponse de la Députée Vice-Présidente Katty FIRQUET.

Nous passons à présent aux interventions des chefs de groupe. Pour commencer, j'invite Monsieur Luc LEJEUNE, Chef de groupe CDH-CSP, à prendre la parole.

M. LEJEUNE, Chef de groupe (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Mesdames et Messieurs les membres du Collège provincial, Chers Collègues,

Au moment de prendre la parole, je tiens à remercier en premier lieu le personnel provincial pour l'organisation de cette semaine tout à fait particulière et devant la gravité de la seconde vague de la crise sanitaire, je tiens à souligner que les pensées du groupe CDH/CSP vont en priorité aux personnes contaminées et aux soignants. Je trouve que l'exercice de notre mandat doit être relativisé et remis dans cette perspective.

Mais donc, nous voici déjà à l'entame de la mi-législature budgétaire, puisque même si nous terminons une deuxième année de législature, c'est effectivement le troisième budget sur six que la majorité nous présente.

J'ai eu l'occasion, lors des éditions précédentes, de mettre en évidence un certain nombre d'éléments qui me permettent de faire un point de la situation, après 2 ans ou après 8 ans de fonctionnement puisque je suis dans cette institution depuis 8 ans. Je mettais en évidence le fait qu'à mon idée, ces éléments étaient facteurs de déséquilibre budgétaire malgré votre boni budgétaire. Ces éléments forgeaient ma conclusion de 2019 : à savoir que cela restait à voir que le budget présenté en 2019 était un budget de rupture. Nous l'assimilions plus facilement à un budget de continuité.

A ce stade de mon intervention, je concèderais toutefois que ce qui a changé peut-être, certainement est le sens que vous donnez à l'esprit de bonne gouvernance qui doit vous animer.

Mais revenons donc à ces éléments que j'avais énumérés.

Un. Au rayon des recettes, il s'agissait du holdup fiscal à l'égard des propriétaires, puisque les centimes additionnels au précompte immobilier dérogent à la circulaire budgétaire depuis de trop nombreuses années.

Au rayon des recettes toujours, il y avait aussi la diminution du fonds des provinces. Il y avait encore l'hypothèque sur la stabilité des dividendes d'ENODIA, nous venons d'en parler. Ce sujet reste un sujet d'actualité pour les raisons qui viennent d'être évoquées.

Au rayon des dépenses, il y avait surtout la charge du personnel provincial, qui sur le compte 2019 culmine à 70%. Il y a toujours cette inconnue sur la cotisation de responsabilisation

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

exponentielle.

Mais ces éléments n'étaient pas de nature à donner un cap différent à vos politiques puisque par ailleurs la Province, il faut le reconnaître, dispose d'une bonne trésorerie ; et par ailleurs, il faut le reconnaître aussi, l'endettement est particulièrement bas.

Et l'année 2020 ne s'est pas déroulée comme attendue.

Il a d'abord la crise sanitaire du COVID 19. Elle a monopolisé toutes les attentions et toutes les énergies. Nous devons reconnaître que le Collège a géré la première vague avec réactivité et sens des responsabilités. Mais cette crise déstructure encore un peu plus votre équilibre budgétaire dans le sens d'une augmentation des dépenses et d'une diminution des recettes. Il faut s'attendre en 2021 à ce que la crise sanitaire, si elle est maîtrisée et bien évidemment, je le souhaite, se mue en crise économique, crise financière et crise sociale.

Et puis 2020 est aussi l'année où la Région wallonne décide de mettre en œuvre la seule et unique phrase concernant les provinces de sa DPR, par laquelle les provinces financeront les zones de secours à la place des communes.

Nous pensons que cette obligation de financement provincial est un cache-sexe régional de réforme. Cédant à la pression de l'opinion publique selon laquelle les provinces ne servent à rien, la Région décide de les focaliser sur les Zones de secours, de réduire l'action, résiduelle provinciale et de soulager les communes. La seule avancée est que la charge est finalement passée de 100% à 60% à l'horizon 2024, soit entre quarante et cinquante millions pour la province de Liège. Et donc la Région, c'est ce que nous pensons, réforme sans réformer, impose des charges supplémentaires aux provinces et oblige les provinces à prendre l'initiative de se réformer par elles-mêmes.

J'ajoute que cette obligation de financement provincial n'est pas simultanée avec une organisation du contrôle des zones de secours par l'institution qui finance le plus et je partage cette idée chère au chef de groupe socialiste Serge Cappa que l'institution qui paie le plus doit pouvoir contrôler la bonne utilisation des moyens.

J'ajoute que cette réforme régionale est un leurre pour les communes : les communes croiront à tort pouvoir récupérer des moyens financiers et s'empresseront d'engloutir ces mannes tombées du ciel dans un flot de dépenses nouvelles. . .

Je termine en pensant que cette réforme déstructure plus que tout autre chose le fonctionnement provincial ; que la Province paie cher une histoire poussiéreuse et coûteuse d'argent public faite de ronron, de clientélisme et de baronnies à l'origine d'une décrédibilisation provinciale forte dans l'opinion publique.

En municipaliste et provincialiste convaincu, je continue de penser que les provinces ont toujours eu et auront toujours un rôle positif à jouer, notamment vis-à-vis des communes.

Et donc sur ce volet financement des Zones de Secours par la Province en lieu et place des Communes, je terminerais en pensant que hormis Ecolo, par cette réforme, les groupes PS

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

et MR à la Région et à la Province ne sont pas alignés et se mettent dans une position schizophrénique.

J'en arrive au projet de budget 2021 tel que présenté lors de la commission conjointe du 13 octobre et des commissions de la semaine dernière. Le groupe CDH/CSP note et s'étonne que malgré tout ce qui vient d'être dit, ce budget 2021 est présenté dans la plus parfaite continuité de 2020, alors que déjà pour le budget 2020, malgré l'annonce de rupture, il était à nos yeux présenté dans la continuité des années précédentes.

Cette continuité de fonctionnement est confirmée par des mots prononcés en commission par le Député MEUREAU: « il n'y aura pas de décisions drastiques, pas de licenciements secs, des non remplacements à organiser dans chaque direction ». Nous nous réjouissons bien entendu pour le personnel qui depuis de trop nombreuses semaines s'interroge et a la peur au ventre.

Mais le groupe CDH/CSP pense pour sa part que pour trouver des millions de façon récurrente, il faut réorganiser les dépenses et donc la réforme sera inéluctable. Il était d'ailleurs annoncé une communication au personnel et au Bureau le 15 ou le 22 octobre. Celle-ci est finalement peut-être reportée au jeudi 29 octobre, soit après nos prises de parole.

Cette façon de procéder de nous faire réagir sur un budget de continuité que nous pensons artificiel et peu réaliste dans une perspective de moyen terme n'est pas, selon nous, respectueuse de notre travail démocratique et n'est peut-être pas respectueuse du personnel provincial qui attend d'avoir ou d'être rassuré devant un certain nombre de choses. Devant cet écran d'artifices, vous comprendrez que nous ne soutiendrons pas le budget provincial mais j' imagine que ça ce n'est pas une surprise pour vous.

J'en terminerai avec une réflexion: si réforme sur les actions « résiduelles » il doit y avoir, nous retiendrons prioritairement l'enseignement provincial qualifiant pour son excellence dans la formation à des métiers en pénurie ; deux, la supracommunalité, en vue de mettre le schéma de développement territorial et faire de notre territoire un territoire résilient et durable. Nous devons à cet égard réagir avec force à l'évaluation mitigée de l'Europe sur le plan climat belge 2019 en tant que Province nous avons notre rôle à jouer; trois, le soutien à la production artistique et quatre, l'organisation de grands événements sportifs.

Telle sera pour le groupe CDH/CSP notre vision 2021 du rôle prioritaire à jouer par une province réformée.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe., M. VANDEBURIE, Chef de groupe ECOLO étant confiné mais présent par vidéo, j'invite Madame Sandrina GAILLARD, représentante du Groupe ECOLO, à venir à la tribune.

Madame Sandrina GAILLARD, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

Monsieur le Président, Madame la Directrice Générale, Chers collègues,

C'est un moment compliqué pour la démocratie !

Je ne peux commencer cette intervention sans avoir une pensée pour nos soignants, les malades et leurs familles mais aussi pour ce professeur tué pour avoir simplement enseigné...

Depuis le début de la mandature, vous savez pouvoir compter sur nous, le groupe ECOLO, pour mener de nouvelles politiques de façon positive et constructive, avec des propositions concrètes et des amendements budgétaires ad hoc.

Au-delà de la bonne gouvernance, un de nos axes de travail et d'interventions, a, et aura, pour objectif que tous les outils provinciaux intègrent la dimension de transition sociale et solidaire, de transition écologique et le respect de nos diversités.

Bien sûr, cela transparaît dans les compétences que vous exprimez mais cette transition doit veillée à l'être de façon transversale...

Ce dernier but de texte est le même que celui de l'année dernière. À budget identique, intervention identique car rien, ou presque/n'a changé or, à l'extérieur du Palais, tout a changé...

La face du monde a changé, est en train de changer et continuera de changer si rien n'est mis en œuvre.

Laissez-moi vous rappeler un fait remarquable qui s'est déroulé ici, en séance plénière, l'adoption à l'unanimité de la motion « urgence climatique » déposée par le groupe ECOLO.

Je vous en rappelle quelques lignes: Déclarer la Province de Liège en état d'urgence climatique et écologique et de reconnaître, tant l'accentuation des effets du changement climatique, l'effondrement des écosystèmes naturels, ainsi que leurs graves conséquences humanitaires, sociales et sanitaires; Pérenniser l'approche « zéro carbone » en matière d'investissements financiers et d'inclure des critères d'impact climatique dans les appels d'offre de la Province; Renforcer la place de la nature en ville et les îlots de fraîcheurs , et aménager des points d'eau potable ; Se doter d'un budget carbone.

Nous reconnaissons que des actions positives ont été lancées dans ces matières. Nous saluons, d'ailleurs, la mise en œuvre de la Commission spéciale Transition à partir de la 4ème commission.

Vous remarquerez que, hier, nous n'avons posé ni question, ni modification budgétaire ni amendement à ce sujet. Nous préférons laisser émerger et aboutir les idées du travail conjoint des différents conseillers, tout parti confondu, et du personnel provincial, participant à cette commission spéciale.

Les deux premières réunions ont eu beaucoup de succès, je lui en souhaite encore beaucoup. Faites-nous confiance pour assurer le suivi de cette commission au cours de l'année prochaine.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

À l'urgence climatique, qui s'est encore confirmée cette année se double depuis quelques mois une autre urgence : une crise sanitaire, sociale et économique due à la pandémie COVID-19 qui a touché nos sociétés de plein fouet, et personne ne peut encore dire quel sera son bilan définitif ni quand cela va se terminer...

Je tiens encore à remercier, une nouvelle fois, toutes les personnes qui ont œuvrés et qui œuvrent encore, bénévolement, sans compter leurs heures et leur énergie depuis les premières minutes de ce tsunami ainsi que de mettre/une nouvelle fois, en avant le travail exceptionnel de nos super héros et héroïnes des différents staffs hospitaliers qui continuent à assurer leur fonction coûte que coûte.

Pour nous Ecologistes, le projet de budget 2021 est inapproprié à tous ces égards et nous aimerions qu'il passe non seulement à la vitesse supérieure mais qu'il change de paradigme.

Concernant le budget, vous nous aviez dit l'an dernier que c'était un budget de transition, que les ajustements refléteraient davantage la déclaration Politique.

Je dois avouer ma perplexité... Le projet de budget 2021 est surtout une continuation du budget 2020. Le gros morceau, le financement des zones de secours sur le long terme n'y est pas encore...

Nous avons plusieurs fois saluer le travail réalisé sur la collaboration et la coordination des Communes pour un développement économique et de gestion territoriale transversale.

C'est un rôle qui convient parfaitement à la taille de l'institution provinciale. Il faudra cependant encore travailler sur la mise en œuvre, l'opérationnalité des propositions et sur l'organisation démocratique des choix, de façon transparente et motivée.

A ce titre, les discussions sur le financement des Zones de secours sont d'une grande opacité. On nous demande d'ailleurs d'intervenir sur le budget ce mardi alors que les informations les plus importantes seront dévoilées jeudi... C'est peut-être un hasard du calendrier mais, manifestement cela n'aidera pas à améliorer la transparence. On se retrouvera à débattre des orientations budgétaires lors de l'ajustement, lorsque beaucoup d'eau sera passée sous les ponts...

Trois dernières remarques.

Un. A nos yeux, la Province procède à trop de dépenses de prestige, en particulier dans les événements sportifs ou internationaux. Bien entendu, nous sommes d'accord sur le fond de ces subsides mais pas sur leur forme, et sûrement pas à ces niveaux-là ! Ce train de vie n'est plus du tout acceptable dans le monde dans lequel nous vivons actuellement ; il en devient même indécent.

Nous avons demandé l'an dernier un travail de fond sur la fiscalité de la Province : trop de choix taxatoires datant encore d'une autre époque. Leur baisse de rentabilité impose une réflexion à plus long terme.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

Hélas, nous n'avons pas eu l'occasion d'en discuter en Commission 3, malgré le fait que le député provincial en charge s'était montré ouvert à une réforme. La Covid-19 plus son départ à la retraite méritée sont passés par là mais nous sommes d'avis que la réflexion doit être menée. Peut-être aurons-nous une belle surprise avec l'ajustement budgétaire ?

Trois. Confrontée, pour une fois, à de véritables enjeux budgétaires, la Province fait le choix de priver les communes de son aide financière via ENODIA. Nous continuons à penser que cette structure d'utilité publique a été confiée à des escrocs sans véritable contrôle par la Province. Nous en payons aujourd'hui les conséquences. C'est, à n'en pas douter, essentiellement de la responsabilité de la Province et non des Communes. Ce n'est pas à elles de payer ces égarements.

En ces temps compliqués, notre volonté n'était pas de faire de la piraterie budgétaire dans tous les sens mais plutôt de porter un message du « peut mieux faire » par rapport à une plate copie sans souffle, sans nouveauté, bref, sans saveur.

Cette fois-ci nous voterons donc non à ce budget.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. J'invite Monsieur Rafik RASSAA, Chef de groupe PTB, à venir à la tribune.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce budget était attendu, guetté, voire craint par le personnel provincial. Le maintien de la réforme des zones de secours par le Gouvernement wallon faisait peser de lourdes menaces sur les équilibres budgétaires des finances provinciales. Avec des conséquences potentiellement désastreuses pour la pérennité des services provinciaux et donc du personnel provincial et para-provincial. Finalement, le collège provincial PS-MR choisit pour le moment ... de ne pas choisir et reporte les grandes décisions quant à l'avenir de ses compétences au premier cahier de modifications budgétaires de mars prochain.

Les giboulées de mars signifieront-elles le licenciement d'un certain nombre d'agents provinciaux ou la fin d'un certain nombre de subventionnements d'associations ou d'institutions para-provinciales ? Le budget 2021 comme il est présenté ne permet pas encore de le dire.

Par contre, on assiste clairement à un gel des nouveaux engagements. L'enveloppe de 205 millions consacrée au personnel est maintenue en tenant compte de l'indexation des salaires.

Mais ... Mais à lire l'annexe 14 au budget, celle du plan d'embauche, on y parle – je cite « de remplacer uniquement les agents qui partent à la retraite et qui n'occupent pas un emploi sur *un cadre d'extinction*. » Cela signifie déjà 4 non-remplacements en 2021, 3 en 2022, 3 en 2023 et 6 non-remplacements en 2024, si j'ai bien compté le tableau. C'est donc un peu plus

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

qu'un gel des nouveaux engagements avec la perte de 14 emplois à l'horizon 2024.

Le plan d'embauche ne précise pas la signification de ce « cadre d'extinction » et s'il est en mesure d'évoluer encore ou pas. Ce qui est certain, c'est que chaque remplacement fera l'objet d'une justification, d'une négociation. Le gel est donc parti pour durer ... C'est inquiétant, très inquiétant pour le personnel et pour la qualité des services qui seront rendus demain à la population. Seule petite embellie au tableau du personnel, la reprise des nominations en juillet 2021.

Une autre inquiétude vient s'ajouter à ce gel des engagements : c'est le désengagement de la Province d'un certain nombre d'associations qu'elle subventionne. L'annexe 12 au budget avec la liste des ASBL précise que le Centre d'études et de documentation sociales de la Province de liège est en « cours de liquidation » et que d'autres ASBL sont en cours d'analyse : le Centre local de promotion de la santé de Huy-Waremme, le Centre verviétois de Promotion de la Santé, mais aussi la FTPL, l'Association de gestion des domaines touristiques du Vallon de la Lambrée, et enfin CPL-PROMOGEST et CPL-VEGEMAR. Pour ces deux ASBL, nous le savons déjà, à lire la Déclaration de Politique générale que le Collège a décidé d'envisager sa fusion à terme dans une recherche généralisée d'économie.

De manière générale, ce budget inaugure une nouvelle période de restructuration des services provinciaux dont les victimes seront encore et toujours les citoyens bénéficiaires des services provinciaux et les conditions de travail du personnel provincial appelé à réduire coûte que coûte ses dépenses de fonctionnement de 15 %.

Il annonce une chasse aux économies sur le dos des autres niveaux de pouvoir : région mais surtout communes. Toutes les dépenses dites facultatives vont être « screenées » et tout ce que le collège PS-MR peut récupérer comme subsides non dépensés, comme factures non justifiées ou toute autre dépense relevant d'un autre niveau de pouvoir sera rapatrié dans les caisses provinciales. Il règne une désagréable ambiance de quasi-vengeance envers les autres niveaux de pouvoir qui ont imposé la réforme des Zones de secours.

Au PTB, nous tenons à rappeler que ce sont étonnamment les mêmes partis traditionnels qui dirigent dans ces différents niveaux de pouvoir. La guerre entre provincialistes et municipalistes est une guerre perdue d'avance. Parce que l'efficacité comme la qualité des services rendus à la population en seront les premières victimes.

Aujourd'hui donc, le collège provincial PS-MR choisit d'attendre ... et surtout de financer le poids de cette réforme des zones de secours par un prélèvement de 22 millions dans son fonds de réserve qui se réduit donc d'année en année. Nous espérons que l'année qui arrive servira encore à négocier avec la tutelle wallonne et surtout avec les autorités fédérales une autre issue et une autre répartition plus équitable du financement des Zones de secours.

Un mot encore sur les taxes qui restent inchangées. Le précompte immobilier est toujours aussi élevé avec un taux de 1750 additionnels depuis 2013. Et comme le justifie la majorité PS-MR dans ses annexes au budget, c'est apparemment la seule source de financement pour maintenir le budget provincial à flot.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

Je me répète par rapport à l'année passée : certes la nomenclature de la tutelle wallonne n'autorise pas de nouvelles taxes, mais il est urgent que des sources de financement autres que les poches des habitants propriétaires de leur logement ou de leurs locataires soient mises à contribution. Les grandes surfaces de bureau, les zonings ou encore les agences bancaires «digitales» sont autant de sources de financement possibles.

Nous espérons en tous les cas que les négociations avec les autorités régionales n'aboutissent pas finalement à une augmentation encore une fois du précompte immobilier. Des Députés provinciaux d'autres provinces que celle de Liège ont notamment brandi cette menace.

Enfin, en cette période de crise sanitaire, le PTB tient à rappeler toute l'utilité d'un niveau de pouvoir intermédiaire comme celui de la Province pour notamment coordonner les mesures d'urgence mais aussi, demain nous l'espérons, les mesures de relance.

Le PTB a déposé des amendements budgétaires dans ce sens, pour venir en aide notamment au secteur événementiel, culturel et artistique, mais aussi au secteur infirmier et de la prévention à la santé sans oublier les plus précarisés de notre société. La Province réduit la hauteur de ses investissements et reste largement en-deçà des balises d'emprunt autorisées par la tutelle wallonne.

En espérant que l'orage de la reprise du financement des Zones de secours sera traversé sans dégâts sociaux et que, demain, la Province démontrera demain encore et toujours son utilité, le PTB reste vigilant et appuiera toutes les luttes des travailleurs pour le maintien de l'emploi provincial.

Nous votons donc contre ce budget annonciateur de gel et de grêles en mars.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. Madame Virginie DEFRANG-FIRKET, Cheffe de groupe MR, étant également confinée, j'invite M. Thomas CIALONE, à prendre la parole à la tribune.

M. Thomas CIALONE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Madame la Directrice générale Provinciale, Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Chers Collègues ici et là,

Tout d'abord, merci et bravo aux services qui permettent la tenue de cette séance dans des conditions les plus optimales possibles compte tenu de la situation car nous vivons un moment exceptionnel, particulier, grave, inquiétant, angoissant.

La maladie et la crainte sont omniprésentes dans nos vies et cette pression s'intensifie, malheureusement, chaque jour.

Tout autour de nous, le nombre de personnes touchées par cette pandémie ne cesse de s'accroître. Il y a les personnes malades bien sûr, mais aussi les victimes sociales et économiques des conséquences de cette crise, sans précédent.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

Et d'ailleurs si je m'exprime aujourd'hui à cette tribune, c'est justement parce que l'époux, de notre Cheffe de groupe, lui-même soignant, est hospitalisé.

Hier soir, j'échangeais avec un artiste suite à une publication sur un réseau social. Il me disait que nous avons la chance, nous, de pouvoir encore travailler, alors que lui en est privé. L'opéra vient de fermer, il perd ses 4 contrats de la saison. Il n'a rien d'autre. Il m'explique être au bord du gouffre...

Cette crise se révèle être la somme de toutes les peurs : pour soi, pour les autres. Et nous, responsables publics, sommes à la croisée des chemins. A mon tour, je rejoins les chefs de groupe qui m'ont précédé pour témoigner aux malades, aux personnes touchées de près ou de loin par cette crise, aux professionnels qui sont mobilisés tous secteurs confondus, notre soutien total.

C'est donc dans ce contexte, Monsieur le Président, Chers Collègues, que nous étudions et que nous discutons le projet de Budget pour l'année 2021.

Est-ce surréaliste ? Non, certainement pas ! Car notre première responsabilité, c'est d'assumer la permanence du service public, c'est de garantir la continuité des politiques qui sont menées par la Province de Liège.

Elles sont nombreuses et elles sont au cœur de la vie des citoyens, des associations, des organisations et des entreprises. Il importe de ne pas baisser les bras ! Oui, Mme GAILLARD, n'en déplaise à ECOLO, il faut continuer à accueillir des grands événements, à accueillir des grands rassemblements sportifs et culturels car ils mettent et ils mettront du baume au cœur de notre population.

Sur tous les axes de la politique provinciale, plus que jamais, nous devons redoubler de force et faire preuve d'imagination, pour apporter des solutions et d'imagination, pour apporter des solutions et permettre à l'avenir de se dessiner.

Depuis le début de cette crise sanitaire et socio-économique, la Province de Liège est mobilisée: en moyens humains, en moyens financiers. J'en profite pour saluer les actions par le Collège provincial et le travail réalisé par les Agents provinciaux, au sein de tous les Départements.

Nous savons que ce n'est pas fini et la Province jouera un rôle, tant au niveau des politiques dont elle a la charge directement qu'auprès des villes et communes qui composent son territoire.

A tout cela s'ajoute un contexte bien compliqué pour les provinces. Liège n'est pas épargnée.

En effet, le financement des Zones de Secours qu'elles doivent désormais assumer, certes de manière partielle et progressive, n'est pas sans conséquences.

La bonne nouvelle pour les municipalistes, et nous en comptons bon nombre parmi cette

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

assemblée, c'est que la charge des communes s'en voit parallèlement réduite. La Province reste donc, fallait-il le rappeler, l'Amie des Communes.

Mais pour la Province de Liège, il s'agit de 11 millions d'euros en 2020 et jusqu'à 44 millions en 2024.

Il faut être clair et honnête : cette opération ne se fera pas sans dégâts collatéraux. L'argent doit bien être trouvé quelque part.

Malgré une gestion saine de nos finances, la Province de risque, dès 2022, de se retrouver dans une situation budgétaire compliquée, peut-être même dramatique.

Cette mission qui est demandée aux Provinces confirme néanmoins, dans le chef de la Région wallonne, la volonté d'asseoir, d'affirmer le rôle d'un niveau de pouvoir comme l'Institution provinciale pour une matière supracommunale d'intérêt général qu'est, précisément, la gestion des zones de secours. Vous parlez de vengeance M. RASSAA, nous affirmons qu'il s'agit d'assumer ses responsabilités.

Cela implique également, un fameux défi à relever. C'est le moment de s'imposer une profonde et difficile réflexion, celle de la rationalisation de l'ensemble de missions provinciales, au service des communes et des citoyens.

A noter que les dépenses de Personnel sont déjà en diminution pour cette année, à hauteur de plus de 7 millions d'euros, tandis que les dépenses de fonctionnement diminuent de près de 5 millions euros.

C'est un premier pas, lié en partie à la crise que nous connaissons, mais il sera bien insuffisant pour l'avenir.

Autre exemple concret d'évolution qui nous attend, la Province devra faire des choix quant à ses politiques supracommunales et ce, en fonction des moyens dont elle disposera.

Le Collège provincial a fait le choix de continuer à soutenir les 4 conférences d'arrondissement, la mise en œuvre du schéma provincial de développement territorial.

Il poursuivra également sa politique de centrales d'achats à disposition des communes, en l'étendant vers le matériel de sécurité routière, les radars préventifs et encore le mobilier urbain, mais aussi en mettant à disposition des outils cartographiques et des supports techniques.

Autre exemple encore d'effort conduit par le Collège provincial : la rationalisation de son patrimoine bâti, au travers d'un ambitieux regroupement de certains services et la vente de différents sites. Mesure qui, ce n'est pas négligeable, s'inscrit, dans l'amélioration énergétique continue de son parc immobilier, permettant d'en diminuer l'empreinte écologique.

À nouveau, c'est un exercice difficile, mais essentiel dans la recherche de diminution du coût de notre Institution.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

De même, en matière de Santé et d'Affaires sociales, le CASS comme d'autres services relevant de cet axe majeur de la politique provinciale, poursuivi leur chemin sur la voie entamée.

Ils ont développé des partenariats, ils se sont rassemblés, réinventés, adaptés leurs processus, afin de répondre aux besoins de la population pendant la crise sanitaire liée au COVID.

Une action essentielle de première ligne, au plus proche des personnes les plus vulnérables.

Il est heureux que la volonté du Collège provincial soit de poursuivre en ce sens, c'est-à-dire dans l'esprit d'une approche intégrée, où l'individu est considéré dans sa globalité.

Cette ligne de conduite devra se retrouver dans l'ensemble des Départements.

Autre point essentiel, nous tenons à rassurer le Personnel provincial qui, à juste titre, s'inquiète pour son avenir.

Une campagne d'information spécialement conçue à leur attention est mise en œuvre, pour une parfaite communication, en toute transparence. Il n'y aura pas de licenciement !

La rationalisation sera digérée par notre Institution, petit à petit, avec une recherche continue d'économies, avec donc un impact progressif, sans précipitation, et surtout sans toucher à la continuité et à la qualité des services que rend la Province.

Les modifications budgétaires permettront d'absorber pas à pas les impacts de cette nouvelle charge, que constitue le financement des zones de secours.

En 2021, ce sont déjà 20 millions d'euros qui seront versés aux zones de secours, ce qui correspond à 30% du montant des dotations communales, pour atteindre 60 % en 2024.

La Province accepte ce transfert de charge, mais elle refuse, à juste titre, de se voir cantonner dans le simple rôle de bailleur de fonds, de banquier, de payeur.

Au contraire, elle souhaite apporter son expertise pour soutenir les zones de secours dans leurs missions au sein des Conseils et des Collèges des Zones, ou des autres organes de gestion du même type, afin d'offrir un service de qualité toujours plus optimal à la population.

Des réunions de travail sont en cours pour trouver un accord sur ce point. Nous nous en réjouissons.

Chers Collègues, notre Province est en train de changer, d'évoluer... Elle le fait avec l'honneur et l'ardeur que les Liégeois ont chevillés au corps.

L'Institution provinciale, ses Agents, ses Elus, gardent la tête haute, parce qu'ils se voient

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

confirmés dans leurs missions essentielles.

À notre sens, c'est un tournant historique que nous connaissons.

La Province de demain se dessine dès maintenant et elle sera affirmée dans son rôle supracommunal grâce à son intégration dans la gestion des zones de secours, tout en maintenant ses autres missions principales à destination des Villes et des Communes, des citoyens, des entreprises et des associations de notre territoire.

Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, nous vous savons confiants et déterminés.

Chers Collègues, ce n'est pas l'heure du Leyis-m'plorer !

Les années qui viennent sont un défi pour notre Institution; le Groupe MR espère que nous pourrons tous ensemble soutenir l'Exécutif pour faire face à cette révolution provinciale, tout en maintenant la qualité de nos services et, j'insiste, en préservant l'emploi.

Avançons, sans crainte des tabous, dans la quête d'une innovation permanente et d'une refondation du fonctionnement provincial.

Gérer, c'est prévoir. C'est ce que fait notre Collège provincial dans l'exercice difficile de ses missions en cette période particulièrement troublée et il a pour ce faire notre plein et entier soutien.

Prendre ses responsabilités, c'est être capable d'envisager l'avenir avec calme et d'anticiper. C'est se réformer.

Et c'est la motivation du Mouvement Réformateur qui votera ce budget 2021.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. Et enfin, j'invite Monsieur Serge CAPPÀ, Chef de groupe PS, à venir à la tribune.

M. CAPPÀ, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Madame la Directrice générale, Chers Collègues,

Comme je suis le dernier à prendre la parole, vous comprendrez que je m'associe volontiers à toutes les marques de sympathie qui sont exprimées d'abord à l'égard du personnel qui permet de nous réunir d'abord en présentiel mais aussi en vidéo conférence et à tous ceux qui souffrent dans leur chair avec la problématique du COVID-19 que nous avons évoquée.

D'emblée, je souhaite, au nom du groupe socialiste, apporter notre soutien au Collège provincial dans la présentation de son budget 2021.

Si l'année passée, mon propos commençait en reprenant les paroles du Directeur financier par : « C'est un bon budget, l'équilibre budgétaire est solide, la trésorerie est très

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

saine, les indicateurs sont au vert ». Vous conviendrez qu'à l'aube de cette année 2021, avec les perspectives nouvelles annoncées, il est difficile de se contenter de ces affirmations.

Ce budget 2021 s'inscrit toujours en droite ligne dans les principes énoncés dans la Déclaration de Politique générale 2018—2024, avec toutefois deux éléments nouveaux qui ont toute leur importance et qui vont influencer l'évolution budgétaire future.

Je ne vais pas repasser en revue tous les axes de cette déclaration, je mettrai juste l'accent sur les deux éléments qui vont déterminer l'avenir de ce budget.

Le financement des Zones de Secours. Ce financement qui est une reprise progressive de 60% de leur coût par les provinces wallonnes, ajouté à une crise sanitaire exceptionnelle ne vont en rien faciliter l'équilibre budgétaire mais plutôt entamer une réflexion afin de redéfinir les missions que la Province rend quotidiennement aux citoyens, aux associations et aux communes.

En ce qui concerne notre groupe, il va sans dire que toute forme de réorganisation ne pourra se faire sur le dos du seul personnel. Toutes les mesures d'accompagnement social devront être envisagées afin de rendre ces mesures les plus neutres possibles.

En terme de sécurité civile, il est clair que les mois qui suivent vont marquer un tournant capital dans l'évolution de l'institution provinciale suite à cette reprise partielle et progressive des dotations communales aux Zones de secours par les provinces.

On vient de le dire, on l'a rappelé, dans le cadre du budget 2021, ce n'est pas moins de 20 millions € qui seront versés aux zones. Cette contribution qui correspond à 30% du montant des dotations communales sera amenée à atteindre au cours des années, 60% du montant desdites dotations en 2024, dont l'estimation a été évaluée, on l'a rappelé tout à l'heure à 44, 45 millions €, par rapport à un budget ordinaire de plus de 300 millions d'euros.

Nous comptons d'ailleurs, et là c'est une parole qui se veut forte, sur l'engagement du Gouvernement wallon pour le respect de ce pourcentage car si on devait atteindre les 100% qui ont été cité par certains, comme certains souhaiteraient le vouloir, on peut clairement prévoir mettre la clé sous le paillason.

Dès lors, l'impact budgétaire est lourd de conséquence mais nous serons aux côtés du collège provincial afin de ne pas se cantonner dans le seul rôle de banquier vis-à-vis des zones.

Il est clair que, comme d'autres que moi l'on dit précédemment, dès lors que la Province deviendra le principal financeur des Zones à l'horizon 2024, il est nécessaire, logique et pertinent qu'elle soit partie prenante dans les organes de décisions des zones et pas seulement au sein des conseils mais aussi des collèges de zone. Cela nécessitera une mise à niveau législative afin de permettre à la Province d'intégrer ces niveaux décisionnels dans le respect d'un juste rapport de force.

Ces investissements ne pourront à aucun moment venir en compensation de sous-investissements qui n'auraient pas préalablement été réalisés par certains et qui voudraient aujourd'hui, grâce, à une contribution plus significative encore de la Province, construire par

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

exemple, de nouvelles casernes alors qu'une meilleure mutualisation s'impose.

Le deuxième axe qui me paraît être primordial pour l'avenir, c'est les relations avec les territoires. Plus que jamais, la Province est et sera le partenaire des villes et communes !

Le budget 2021 maintient le soutien au fonctionnement des structures de la supracommunauté au travers des 4 conférences d'arrondissement que sont Liège Métropole, Région Verviers, la Conférence des Elus de Meuse-Condroz Hesbaye et la Conférence des Bourgmestres des Communes germanophones.

La Province assurera la finalisation des projets supracommunaux sélectionnés dans les triennats antérieurs et déjà décidés par le Conseil provincial.

Rappelons qu'en 2020, la Province a consacré une partie de son soutien aux Communes dans le cadre de la crise sanitaire en leur octroyant un subside supracommunal de l'ordre de 1,3 millions € qui vient s'ajouter aux 5 millions € consacrés pour les soignants de 1ère ligne.

Comme décrit plus haut, je ne m'attarderai pas à nouveau sur tous les éléments qui font partie depuis des années du fonds de commerce de l'institution, sa raison d'être et sa fierté.

La Culture, la Mobilité, la Santé et Affaires sociales, le Sport, la Transition numérique, les Fonds européens, le Tourisme, la Transition écologique, durable et alimentaire, les Infrastructures et enfin non des moindres, l'Enseignement et la Formation.

Tous ces éléments sont décrits dans la Note de Politique générale et pour les esprits chagrins qui trouveraient qu'il n'y a pas suffisamment d'idées ou pas assez de projets nouveaux dans ce projet de budget, je leur répondrai simplement qu'arriver à maintenir l'équilibre dans ces circonstances nouvelles, sans dégâts sur le personnel, est déjà une réelle performance dont le Collège peut être fier.

Je rappellerai que pour l'ensemble de ces matières quasi 70% des dépenses du budget ordinaire, sont des dépenses de personnel et donc une raison de plus, pour nous, de marquer, dans ce contexte budgétaire compliqué, notre volonté de défendre l'emploi de la manière la plus positive possible.

Je suis d'ailleurs convaincu, après avoir assisté aux différentes commissions, que parmi l'ensemble des groupes politiques, on reconnaît les efforts effectués par le Collège afin de garder la tête hors de l'eau, il fait un fait que parfois à la tribune, on ne tient pas les mêmes propos qu'en Commission, et permettre ainsi à la Province de Liège de rester un partenaire privilégié de ses villes, communes et associations.

En conclusion, vous aurez compris que le Groupe socialiste soutient avec force et conviction le budget présenté par le Collège provincial. Ce budget impliquera nécessairement durant l'année 2021 des réajustements via les modifications budgétaires se veut être lucide, répondant toutefois à de nouveaux défis, aux interrogations et aux exigences de l'évolution de notre société.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 OCTOBRE 2020

Enfin, nous souhaitons vivement, que l'attention exprimée par les différents groupes politiques au travers de leurs questions et de leurs amendements proposés, les amènent à participer le plus souvent possible, de manière positive, à la continuité et au développement de notre belle Province et que l'existence de celle-ci puisse rester un objectif commun.

En tout cas, en plagiant un célèbre neupréen, nous socialistes, avec notre équipe, on s'y engage !

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe.

VII. - Approbation du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2020

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

Nous nous retrouvons ce jeudi 29 octobre à 16h30, pour les réponses du Collège provincial aux interventions des Chefs de groupe ainsi que pour le vote de notre Assemblée sur les documents budgétaires 2020 et 2021.

La réunion publique est levée à 19h00.